1939 - 1945 - Occupation et Libération

Volume 1

France

Le Petit Parisien

ÉDITION DE PARIS

SAMEDI 26 OCTOBRE 1940

24 OCTOBRE 1940

Une date dans l'histoire de la France et de l'Europe

QUATRE MOIS APRÈS L'ARMISTICE

LE MARÉCHAL PÉTAIN ET LE FÜHRER DU REICH ont eu, en zone occupée, un entretien décisif pour l'avenir de notre pays

M. VON RIBBENTROP ET M. PIERRE LAVAL ASSISTAIENT A CETTE RENCONTRE

Serge Fiorèse

Avant-Propos

Le Volume 1 présente une synthèse de la période 1939-1945. L'objectif poursuivi est de fournir un cadre aux évènements décrits dans le Volume 2 et, ainsi, de permettre de mieux comprendre ces évènements, en les considérant dans une perspective plus globale.
Pour rester dans un nombre de pages réduit, le choix a été fait de limiter le récit au territoire de la France métropolitaine. Seules les grandes lignes de ce qui a constitué la vie des français dans la période ont été traitées.
Il manque donc forcément des détails ou des sujets sur lesquels certains lecteurs souhaiteront aller plus loin. A eux de se reporter à des ouvrages plus complets pour voir développés ces sujets ou trouver d'autres points de vue et d'autres explications.

Il s'agit de présenter les heures sombres, ou glorieuses, de la guerre et de l'Occupation ainsi que les évènements plus exaltants et glorieux de la Libération.
Cette présentation risque cependant de donner l'impression que tous les "méchants" étaient dans un camp et tous les "bons" dans le camp opposé. La réalité est bien sûr plus complexe et l'appât du gain, la recherche de la gloire, le désir de s'ériger en justicier, la cruauté, le goût de la violence et du sang ont pu ternir certains des actes relatés ici.

Saclay le 24 septembre 2014

Bibliographie

Les principales sources utilisées sont citées dans le texte.
Certaines sources qui présentent des visions globales sont mentionnées ici :

- La France et les Français dans la seconde Guerre Mondiale, Edition LBM
- Musée de la résistance en ligne = : www.museedelaresistanceenligne.org
- www.lexikon-der-wehrmacht.de/
- 2db.forumactif.com
- Wikipedia (Français, Anglais ou Allemand).

Quand tu ne sais pas où tu vas, retourne-toi pour savoir d'où tu viens.

- Proverbe éthiopien -

Table des illustrations

Figure 1 : Ordre de mobilisation générale 6
Figure 2 : La France après l'armistice de 1940 7
Figure 3 : Panneau de ligne de démarcation 8
Figure 4 : Carte des camps de prisonniers 8
Figure 5 : Carte des districts militaires allemands 8
Figure 6 : Exode des pauvres gens 9
Figure 7 : Déclaration signée Adolf HITLER justifiant l'envahissement de la zone libre 10
Figure 8 : La flotte sabordée à Toulon 10
Figure 9 : Affiche de recrutement pour l'armée de Vichy 11
Figure 10 : L'Europe sous la domination nazie en 1942 11
Figure 11 : Discours de Pierre Laval à Compiègne 13
Figure 12 : Création du CFLN 14
Figure 13 : Appel à manifester le 1er mai 1943 15
Figure 14 : Avis annonçant l'exécution de d'Estienne d'Orves 16
Figure 15 : Appel au calme des autorités allemandes 16
Figure 16 : Fausse carte d'identité et véritable ausweis 17
Figure 17 : Les silhouettes d'avions allemands à reconnaître 19
Figure 18 : Préparation d'un V1 21
Figure 19 : Le vote de l'assemblée 23
Figure 20 : Propagande de Vichy – Une nouvelle société 23
Figure 21 : Pétain et Hitler se rencontrent à Montoire 24
Figure 22 : Affiche à la gloire du Maréchal Pétain 24
Figure 23 : Le statut et le recensement des juifs, préalables aux déportations 25
Figure 24 : De la Relève (échange Travailleurs – Prisonniers) au STO 25
Figure 25 : Affiches de propagande pour le SOL 26
Figure 26 : Création de la Division SS Charlemagne 28
Figure 27 : Mise en place du rationnement 29
Figure 28 : Rationnement de Janvier 1945 29
Figure 29 : Annonce du couvre-feu 29
Figure 30 : Carte des camps de concentration 30
Figure 31 : Affiche Radio-Paris 30
Figure 32 : Affiche rouge – Elimination du réseau Manouchian 31
Figure 33 : Progression des forces de libération 33
Figure 34 : Carte de la bataille de Normandie 35
Figure 35 : Carte du débarquement de Provence et de la libération des Alpes 36

Chronologie

Le tableau ci-dessous présente une sélection, forcément limitée, de dates clés pour la période 1933 – 1945.

1933	23 mars	Hitler obtient les pleins pouvoirs
1938	12 août	Mobilisation générale en Allemagne
	30 septembre	Signature des accords de Munich
1939	23 août	Pacte de non-agression germano-soviétique
	1er septembre	Invasion de la Pologne, début de la guerre
	3 septembre	La France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne

1940	mars	Capitulation de la Finlande, invasion du Danemark, de la Norvège et de la Hollande
	10 mai	Invasion de la Belgique et de la France
	17 juin	Pétain demande l'armistice
	18 juin	Appel du général de Gaulle
	22 juin	Armistice franco-allemand à Rethondes
	23 juin	Hitler visite Paris – Pierre Laval est nommé premier ministre
	24 octobre	Entrevue de Montoire-sur-le Loir, entre le maréchal Pétain et Adolf Hitler
	11 novembre	1er acte de résistance armée
1941	28 mai	Signature des protocoles de Paris prévoyant une intensification de la collaboration militaire franco-allemande
	6 avril	Les Allemands entrent en Grèce et dominent les Balkans
	2 juin	Publication du second statut des Juifs et obligation, pour ceux vivant en zone libre de se faire recenser
	22 juin	L'Allemagne Attaque l'URSS. Les communistes entrent dans la résistance armée
	07 décembre	Attaque japonaise sur Pearl Harbour
	08 décembre	Les Etats Unis déclarent la guerre au Japon
	11 décembre	L'Allemagne et l'Italie déclarent la guerre aux États-Unis
1942	18 avril	Pétain rappelle P. Laval en remplacement de l'amiral Darlan
	16 juillet	Rafle du Vél. d'Hiv à Paris
	novembre	Les Américains débarquent en Afrique du Nord
	11 novembre	L'Allemagne envahit la zone libre
	Hiver 42-43	Bataille de Stalingrad
1943	02 février	La Wehrmacht capitule à Stalingrad
	16 février	Instauration en France du Service de Travail Obligatoire (STO)
	été	Bataille de l'Atlantique, remportée par les Alliés
	10 juillet	Débarquement allié en Sicile,
1944	4 janvier	Bataille du Monte Cassino
	26 mars	Miliciens et Allemands donnent l'assaut au maquis des Glières en Haute-Savoie
	06 juin	Débarquement en Normandie
	10 juin	Massacre de 642 habitants d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne) par les SS
	15 août	Débarquement en Provence
	19 août	La population parisienne se soulève à l'approche des Alliés
	25 août	Libération de Paris par la 2ème DB et les américains
	23 novembre	Leclerc et la 2ème DB libèrent Strasbourg
1945	janvier	Entrée des alliés en Allemagne
	16 janvier	La contre-offensive allemande dans les Ardennes est arrêtée
	4-11 février	Conférence de Yalta
	25 avril	Américains et Soviétiques font la jonction sur l'Elbe
	30 avril	Suicide de Hitler
	08 mai	Capitulation allemande
	août	Bombes atomiques sur le Japon (le 6 à Hiroshima, le 9 à Nagasaki)
	02 septembre	Capitulation officielle du Japon

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS **1**

TABLE DES ILLUSTRATIONS **2**

CHRONOLOGIE 2

CHAPITRE 1. DE LA DECLARATION DE GUERRE A L'OCCUPATION DE L'ENSEMBLE DE LA FRANCE **6**

1.1. Une guerre mondiale 6
1.1.1. Les Alliés 6
1.1.2. L'Axe 6
1.2. De la déclaration de guerre à l'occupation de la Zone Libre 6
1.2.1. La drôle de guerre 6
1.2.2. La débâcle française et l'invasion du nord de la France 7
1.2.3. L'armistice 7
1.2.4. Les prisonniers de guerre français 8
1.2.5. L'exode 9
1.2.6. L'invasion de la Zone Libre 9
1.3. L'armée française après l'armistice de 1940 11
1.4. L'Europe sous domination nazie 12

CHAPITRE 2. L'OPINION PUBLIQUE DU "MARECHALISME" A L'OPPOSITION OUVERTE **13**

CHAPITRE 3. LA FRANCE QUI REFUSE LA DEFAITE **14**

3.1. Gouverner en exil 14
3.2. La résistance extérieure : les Forces Française Libres (FFL) 14
3.3. La résistance intérieure 15
3.3.1. La résistance civile et non-violente 15
3.3.2. La résistance intérieure armée 15

CHAPITRE 4. L'ORGANISATION ALLEMANDE **19**

4.1. L'administration d'occupation 19
4.1.1. L'administration française 19
4.1.2. La Gestapo 19
4.2. Organisation militaire et para militaire 19
4.2.1. La Wehrmacht et ses 3 armes 20
4.2.2. La SS 20
4.2.3. La SA 20
4.3. Administration militaire 20
4.4. Les installations militaires 21
4.5. Les Allemands à Paris 21
4.5.1. Le commandant du Gross Paris 21
4.5.2. Les Kommandanturs 21
4.6. Les soldats français, allemands « malgré eux » 21

CHAPITRE 5. LA VIE DES FRANÇAIS SOUS L'OCCUPATION **23**

5.1. La vie publique 23
5.1.1. Le Gouvernement de Vichy 23
5.1.1. La fin de la République – L'Etat Français 23
5.1.2. Les protocoles de Paris 24
5.1.3. De la collaboration à la coopération civile et militaire 24
5.1.4. La fin du gouvernement de Vichy 28
5.2. La vie quotidienne 28
5.2.1. Culture et éducation 28
5.2.2. Le rationnement – La débrouille 29

5.2.3. Les déplacements 29
5.2.4. Le couvre-feu 29
5.2.5. Déportation et camps de concentration 29
5.3. Les relations avec les autorités 30
5.3.1. La propagande officielle – La censure 30
5.3.2. La collaboration 31
5.3.3. La répression – La déportation 31
5.4. Les bombardements alliés 32
CHAPITRE 6. LA LIBERATION EN MARCHE 33
6.1. Vision d'ensemble 33
6.2. Les combats en Afrique 33
6.3. L'Italie se retire de l'Axe 34
6.4. Les débarquements et la libération de la France 34
6.4.1. Débarquement de Corse 34
6.4.2. Débarquement et bataille de Normandie 34
6.4.3. Débarquement de Provence 36
6.4.4. La Libération complète de la France 37
6.5. Le retour des prisonniers français 37
CHAPITRE 7. APRES LA LIBERATION : TOURNER LA PAGE 38
7.1. L'épuration 38
7.2. La reconstruction 38
7.2.1. La reconstruction de l'état – La IVème République 38
7.2.2. Le redémarrage du pays 39
7.2.3. La reconstruction du patrimoine immobilier 40
7.3. Le retour des prisonniers allemands 40
CHAPITRE 8. LE BILAN GLOBAL DE LA GUERRE 42
8.1. Bilan pour les nations 42
8.2. Bilan pour la France 42

Chapitre 1. De la déclaration de guerre à l'occupation de l'ensemble de la France

1.1. Une guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale est la guerre la plus coûteuse en hommes et en matériels qu'ait connue l'Humanité (en particulier par rapport à sa relative courte durée). Elle opposa les pays de l'**Axe**, partageant une même vision impérialiste, aux **Alliés** groupés pour défendre une idée commune de liberté et d'indépendance. Tous les moyens possibles furent mis en œuvre pour la victoire : les populations civiles participèrent en masse à l'effort de guerre, pour la première fois les femmes eurent accès à des postes de gradés dans l'armée (autres que dans les services médicaux). Chaque pays augmenta énormément ses impôts et ses taxes, les États investirent des sommes colossales dans tous les moyens de propagande disponibles : affiches, films, radios etc... Chaque nation avait ses héros, chaque pays mobilisa son armée, les États-Unis à eux seuls mobilisèrent plus de 11 millions de soldats.

1.1.1. Les Alliés

Les «Alliés» (on disait alors les Nations Unies), rassemblent plus de 40 nations – en incluant celles qui n'apportent qu'un soutien.
Du côté allié, la mobilisation économique fut remarquable.
Après juin 1940 le Royaume-Uni entra dans une économie de guerre gigantesque, en moins de 6 mois, plus de deux millions de travailleurs étaient dans les usines d'armements.
L'URSS exploita ses énormes ressources, autant au niveau humain que géologique, des dizaines d'usines furent construites en Sibérie et dans l'Oural.
Le 6 janvier 1942, les États-Unis lançaient leur Victory Program, celui-ci fut une réussite totale. La puissance économique américaine permit de construire 275 000 avions, 634 000 Jeep, 90 000 chars et 65 millions de tonnes de navires en l'espace de 3 ans. Ce matériel servait autant pour eux que pour leurs alliés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE
DE
MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre, de mer et de l'air est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures, moyens d'attelage, aéronefs, véhicules automobiles, navires, embarcations, engins de manutention et de tous les moyens nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires d'approvisionnement de ces armées.

LE PREMIER JOUR DE LA MOBILISATION GÉNÉRALE EST LE

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions de son FASCICULE DE MOBILISATION.

Sont visés par le présent ordre TOUS LES HOMMES non présents sous les Drapeaux et appartenant aux ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR, y compris les INSCRITS MARITIMES, les hommes appartenant aux TROUPES COLONIALES et les hommes du SERVICE AUXILIAIRE.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. Le Ministre de la Marine. Le Ministre de l'Air.

Figure 1 : Ordre de mobilisation générale

1.1.2. L'Axe

L'Axe a été créé le 26 septembre 1940 avec la signature d'un pacte tripartite par l'Allemagne, le Japon et l'Italie. Par la suite 4 autres pays signèrent le pacte et une dizaine de pays rejoignirent cette coalition, de gré ou de force. Contrairement aux manœuvres alliées, celles de l'Axe n'impliquèrent pas d'opérations majeures communes aux trois principaux pays le composant.
La mobilisation allemande fut tout aussi importante, de plus l'Allemagne exploita aussi les ressources des pays qu'elle avait conquis. La production de guerre tripla en 2 ans, plus de 7 millions d'hommes et de femmes travaillaient dans les usines allemandes, tandis que 7 autres millions travaillaient dans le reste de l'Europe occupée au service de l'Allemagne.
L'effort économique fut plus ardu pour le Japon, sa production n'augmenta que de 44 % entre 1937 et 1944 et 95 % de sa marine marchande fut coulée par la marine américaine, ce qui mina ses ressources.
L'Italie eut une participation plus modeste et profita, dans les premières années, des conquêtes de son allié allemand.

1.2. De la déclaration de guerre à l'occupation de la Zone Libre

A la suite de l'invasion de la Pologne par l'armée allemande, le 1er septembre 1939, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne nazie le 3 septembre. Le conflit devient rapidement mondial.

1.2.1. La drôle de guerre

La « drôle de guerre » est le nom donné à la période qui se situe entre la déclaration de guerre, par la France et le Royaume-Uni, et l'offensive allemande du 10 mai. Cette période se caractérise par :

- la campagne de Pologne et ses répercussions sur le front occidental ;
- la guerre russo-finlandaise ou guerre d'hiver ;
- la campagne de Norvège, dont Narvik est l'épisode le plus connu ;
- la question des Balkans et des pétroles de Roumanie et du Caucase ;
- sur le plan intérieur, l'érosion des gouvernements français et britannique ;
- une politique active d'armement de la part de tous les belligérants.

Dans cette période les communiqués des armées ne font état d'aucune activité notoire, tout au plus quelques escarmouches.

1.2.2. La débâcle française et l'invasion du nord de la France

La drôle de guerre prend définitivement fin le 10 mai 1940 lorsque les armées allemandes lancent une vaste offensive, la Blitzkrieg ou guerre-éclair, sur les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg violant la neutralité de ces États, puis à travers les Ardennes (percée de Sedan) afin de prendre à revers la ligne Maginot. L'attaque sur Sedan surprend l'armée française. Il en résulte le recul précipité de l'ensemble des armées françaises de l'est.

Pendant ce temps, le gros de l'armée belge est attaqué par le nord de la Belgique et par les Pays-Bas (dont l'armée devait se rendre en cinq jours). Les armées franco-anglo-belges, incapables de se reformer pour stopper l'avance allemande, se disloquent progressivement. L'armée anglaise abandonne la droite de l'armée belge dès le 25. Les Belges, depuis le 23 jusqu'au 28, contiennent seuls l'armée allemande à la bataille de la Lys, alors que l'encerclement du gros des forces alliées empêche tout approvisionnement. L'armée belge capitule le 28 mai.

Figure 2 : La France après l'armistice de 1940

Les Anglais préparent hâtivement l'opération « Dynamo » (dite bataille de Dunkerque) de rembarquement des forces britanniques. Une large partie des troupes françaises est également recueillie, sous la protection d'un rideau de soldats français, qui freinent l'armée allemande, avant d'être finalement faites prisonniers, tandis que les équipements lourds sont perdus. Cette défaite entraîne l'abandon de la Scandinavie par les forces alliées.

Le 12 juin, Paris est déclarée "ville ouverte" et, le 14, les troupes allemandes, dans un silence de mort, défilent en vainqueur sur les Champs-Élysées.

Poursuivant leur opération éclair les troupes allemandes progressent jusqu'au sud de la Loire et, le 21 juin, occupent Poitiers, Clermont-Ferrand, Vienne et Cholet.

Du 10 mai au 25 juin 1940, la France a engagé 420 bombardiers. Les pertes, qui atteignent 370 appareils hors de combat durant la même période, illustrent l'immensité du sacrifice. Pour l'ensemble des formations de bombardement, le nombre des sorties effectuées est de l'ordre de 2130 en 45 jours !

1.2.3. L'armistice

Le maréchal Philippe Pétain, conscient de la défaite des troupes françaises, fait signer **l'armistice du 22 juin 1940** avec l'Allemagne - à Rethondes - retirant ainsi la France du conflit.

La convention d'armistice, un texte bref de vingt-quatre articles, contient notamment les clauses suivantes :

- Le pays est coupé en 2 zones (et, plus tard, en quatre zones comme indiqué ci-dessous) :

- **Zone occupée**, qui couvre à peu près les trois cinquièmes du territoire. Le premier effet de ce bouclage est l'interdiction du retour des réfugiés. Le trafic avec la zone libre est interrompu, les liaisons téléphoniques coupées, le courrier contrôlé et contingenté par la mise en place de « cartes de correspondance inter-zones.
- **Zone non occupée, dite libre**, elle est regroupée essentiellement au sud de la Loire. Ces 2 zones sont séparées par une ligne de démarcation.
- **Alsace-Moselle** annexée de facto par le Reich,
- Deux départements du Nord, le **Nord et le Pas-de-Calais**, deviennent « zone interdite », avec une ligne de démarcation sur la Somme Ils sont placés sous l'administration militaire allemande de Bruxelles.

Figure 3 : Panneau de ligne de démarcation

- Les prisonniers de guerre restent en captivité jusqu'à la signature d'un accord de paix.
- Dans la zone libre, l'armée française est limitée à 100 000 hommes et les troupes sont désarmées.

Les frais d'entretien des troupes d'occupation sont à la charge de la France. Les prisonniers de guerre allemands et les 8000 allemands et autrichiens antinazis réfugiés en France doivent être remis au Reich.

1.2.4. Les prisonniers de guerre français

1 845 000 soldats sont capturés par les Armée du Troisième Reich, après la débâcle française de l'été 1940, et 2 000 officiers, environ, sont faits prisonniers de 1940 à 1945.
Près d'un tiers seront libérés sous diverses conditions.
Environ 100 000 tenteront de s'évader.
Les prisonniers sont envoyés dans des camps en Allemagne, à l'exception des troupes de l'Empire, des Noirs et des Nord-Africains qui ne sont pas "admis" en Allemagne pour ne pas souiller le Reich!!! Les prisonniers de guerre juifs ne furent pas acceptés non plus par les nazis.

Figure 4 : Carte des camps de prisonniers
Source : http://www.memorial-genweb.org/~memorial2/html/deportes/stalags.php

Les types de camps destinés à détenir les prisonniers de guerre sont les suivants (source Wikipedia) :

- Dulag ou Durchgangslager : camp de transit.
- Frontstalag : camp de prisonniers dans les territoires français occupés.
- Ilag/Jlag ou Internierungslager : camp d'internement pour civils.
- Luftlager ou Luftwaffe-Stammlager : (camp Luftwaffe) administré par l'aviation et destiné aux aviateurs y compris les officiers.
- Marlag ou Marine-Lager : administré par la Marine et destinés aux marins.
- Milag ou Marine-Internierten-Lager : administré par la Marine et destinés aux marins des marines marchandes.
- Oflag ou Offizier-Lager : camp pour officiers.
- Stalag ou Stammlager : camp pour les soldats et sous-officiers

Figure 5 : Carte des districts militaires allemands

Ils sont organisés par districts militaires et référencés par le numéro du district où ils sont situés.

La moitié des prisonniers, environ, travaillèrent dans l'agriculture allemande, où les disponibilités alimentaires s'avèrent acceptables et les contrôles cléments. Les autres travaillèrent dans des usines ou des mines, où les conditions étaient beaucoup plus sévères.
La plupart des officiers et sous-officiers furent maintenus dans 28 Offizierslager sans travailler, les simples soldats dans 69 stalags.
À partir de 1942, dans le cadre de la politique de la relève menée par le gouvernement de Vichy, environ 210 000 prisonniers sont «transformés», c'est-à-dire qu'ils restent en Allemagne, mais deviennent (en théorie) des travailleurs civils.

1.2.5. L'exode

Après la victoire de l'armée allemande lors de la Bataille de France, plusieurs millions de civils français (plus de deux millions de personnes rien que pour la région parisienne) envahissent les routes cherchant à fuir l'ennemi. Souvent mêlés aux soldats français en retraite, ils sont présents sur une grande partie du territoire, particulièrement dans le nord et l'est du pays. S'ils prennent parfois la direction du sud et de l'ouest ils errent aussi souvent sans but précis. Effectué majoritairement à pied (mais aussi en charrette, en vélo ou plus rarement en engin motorisé), ce gigantesque mouvement de masse appelé « Exode », se déroule de façon souvent chaotique, il dure jusqu'à la fin du mois de Juin 1940.

Figure 6 : Exode des pauvres gens

Il existait pourtant un plan officiel de repli pour les habitants des régions frontalières, les étudiants, les écoliers, etc., et de nombreux ordres d'évacuation ont été délivrés par les autorités préfectorales. Voici un extrait d'un de ces plans :

Extrait du Journal des débats politiques et littéraires -Septembre 1939
Rubrique : La circulation routière *Le secrétaire général permanent de la Défense passive communique :* *Les personnes quittant Paris et le département de la Seine en automobile, à destination de la grande banlieue et de la province, devront obligatoirement emprunter des itinéraires imposés qui leur faciliteront la traversée de l'agglomération parisienne. Tous ces itinéraires seront jalonnés sur plusieurs kilomètres par des flèches blanches sur fond noir, avec indication du numéro de l'itinéraire. Les conducteurs qui ne suivraient pas strictement ces itinéraires s'exposeraient à être immobilisés aux carrefours des routes militaires, dont tous les croisements seront rigoureusement gardés. Dans l'intérêt de tous les évacués, il importe de suivre obligatoirement les itinéraires ci-après désignés :* ***…Direction Ouest*** ** Itinéraire 8. Porte de Châtillon route nationale 306 vers Bièvres, Christ de Saclay* ** Itinéraire 8a. A partir de Christ de Saclay vers Chevreuse, Rambouillet par route nationale 306* ** Itinéraire 8b. A partir de Christ de Saclay (G.C. 36) vers Châteaufort, Trappes où l'on regagne la route nationale 12 en direction de Houdan, Dreux….*

1.2.6. L'invasion de la Zone Libre

1.2.6.1. Novembre 1942 : la zone libre est occupée

A la suite du débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, et sous le prétexte d'une future tentative d'invasion alliée par la Corse, la majeure partie de la zone libre est envahie le 11 novembre par les Allemands. De leur côté les Italiens occupent la plupart des territoires à l'est du Rhône (départements de Savoie, de Haute-Savoie, de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, du Vaucluse, du Var et des Alpes-Maritimes, plus des portions de ceux de l'Ain et de l'Ardèche), et la Corse.
La 1ère armée allemande avance de Nantes vers Bordeaux, se portant vers les Pyrénées et la frontière espagnole, tandis que la 7e armée avance du centre de la France vers Vichy et Toulon. La 4e armée de l'armée royale italienne occupe la Côte d'Azur et une division italienne occupe la Corse. Le soir du 11 novembre, les blindés allemands ont atteint la côte méditerranéenne.

En même temps, les troupes de l'Afrika Korps entrent en Tunisie pour reprendre du terrain sur les Anglo-Américains.

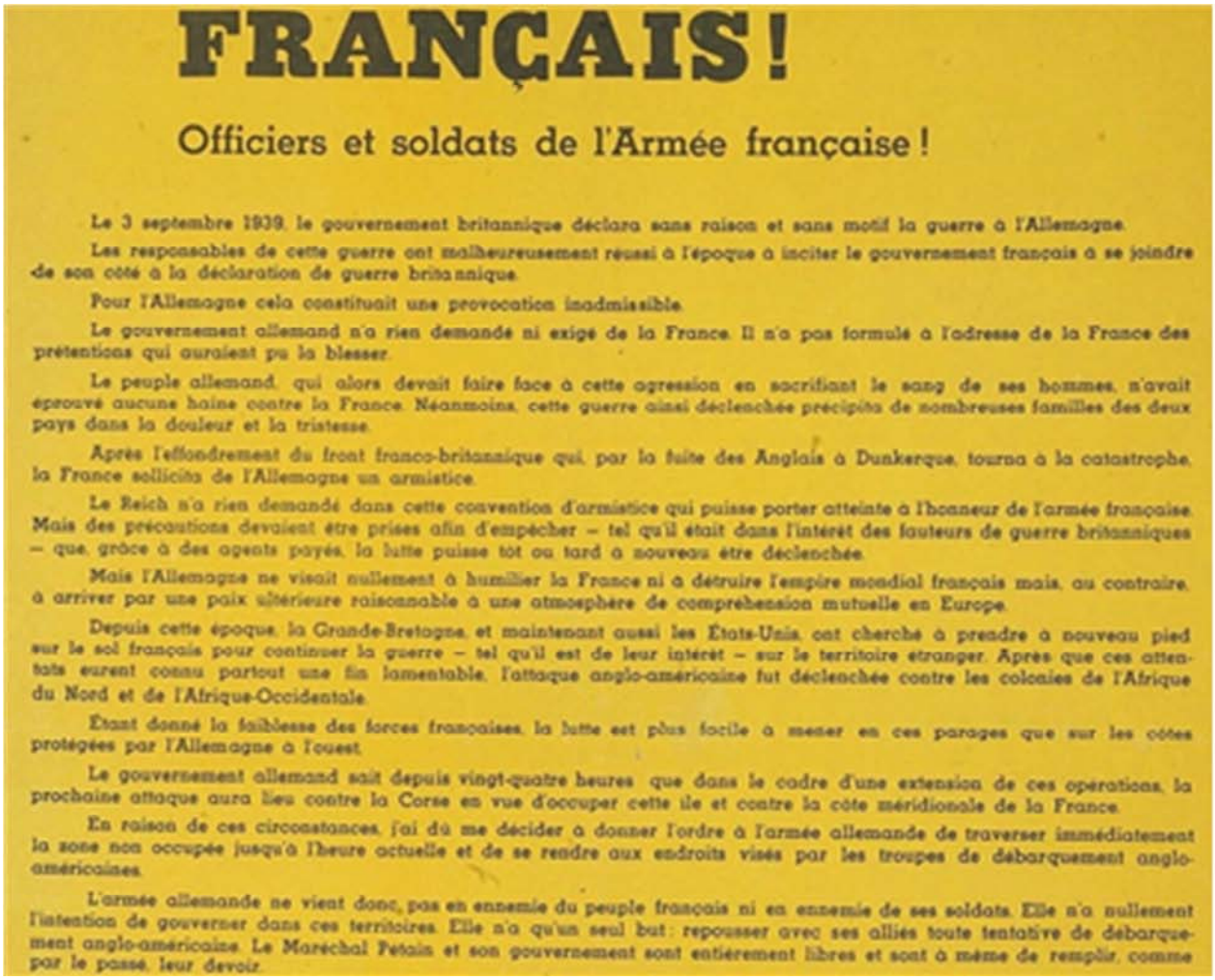

FRANÇAIS !

Officiers et soldats de l'Armée française !

Le 3 septembre 1939, le gouvernement britannique déclara sans raison et sans motif la guerre à l'Allemagne.

Les responsables de cette guerre ont malheureusement réussi à l'époque à inciter le gouvernement français à se joindre de son côté à la déclaration de guerre britannique.

Pour l'Allemagne cela constituait une provocation inadmissible.

Le gouvernement allemand n'a rien demandé ni exigé de la France. Il n'a pas formulé à l'adresse de la France des prétentions qui auraient pu la blesser.

Le peuple allemand, qui alors devait faire face à cette agression en sacrifiant le sang de ses hommes, n'avait éprouvé aucune haine contre la France. Néanmoins, cette guerre ainsi déclenchée précipita de nombreuses familles des deux pays dans la douleur et la tristesse.

Après l'effondrement du front franco-britannique qui, par la fuite des Anglais à Dunkerque, tourna à la catastrophe, la France sollicita de l'Allemagne un armistice.

Le Reich n'a rien demandé dans cette convention d'armistice qui puisse porter atteinte à l'honneur de l'armée française. Mais des précautions devaient être prises afin d'empêcher – tel qu'il était dans l'intérêt des fauteurs de guerre britanniques – que, grâce à des agents payés, la lutte puisse tôt ou tard à nouveau être déclenchée.

Mais l'Allemagne ne visait nullement à humilier la France ni à détruire l'empire mondial français mais, au contraire, à arriver par une paix ultérieure raisonnable à une atmosphère de compréhension mutuelle en Europe.

Depuis cette époque, la Grande-Bretagne, et maintenant aussi les États-Unis, ont cherché à prendre à nouveau pied sur le sol français pour continuer la guerre – tel qu'il est de leur intérêt – sur le territoire étranger. Après que ces attentats eurent connu partout une fin lamentable, l'attaque anglo-américaine fut déclenchée contre les colonies de l'Afrique du Nord et de l'Afrique-Occidentale.

Étant donné la faiblesse des forces françaises, la lutte est plus facile à mener en ces parages que sur les côtes protégées par l'Allemagne à l'ouest.

Le gouvernement allemand sait depuis vingt-quatre heures que dans le cadre d'une extension de ces opérations, la prochaine attaque aura lieu contre la Corse en vue d'occuper cette île et contre la côte méridionale de la France.

En raison de ces circonstances, j'ai dû me décider à donner l'ordre à l'armée allemande de traverser immédiatement la zone non occupée jusqu'à l'heure actuelle et de se rendre aux endroits visés par les troupes de débarquement anglo-américaines.

L'armée allemande ne vient donc, pas en ennemie du peuple français ni en ennemie de ses soldats. Elle n'a nullement l'intention de gouverner dans ces territoires. Elle n'a qu'un seul but : repousser avec ses alliés toute tentative de débarquement anglo-américaine. Le Maréchal Pétain et son gouvernement sont entièrement libres et sont à même de remplir, comme par le passé, leur devoir.

Figure 7 : Déclaration signée Adolf HITLER justifiant l'envahissement de la zone libre

En octobre 1943 les Italiens se retirent, la zone occupée allemande s'étend alors à tout le pays. Cependant, la présence de la Wehrmacht en Corse est de courte durée, puisque elle est contrainte d'évacuer l'île le 5 octobre 1943 face aux actions combinées des partisans locaux, de l'armée française et des unités italiennes ayant changé de camp.

1.2.6.2. Le sabordage de la flotte française à Toulon

Figure 8 : La flotte sabordée à Toulon

Les conditions d'armistice stipulent que la France conserve le contrôle de sa Marine de guerre, alors la quatrième mondiale (derrière les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon.). Cependant, en juillet 1940, Churchill lance l'opération Catapult destinée à s'emparer ou à couler les bâtiments de guerre français.
Cette offensive coûte la vie à de nombreux marins français et entraîne l'apparition d'un fort courant anglophobe parmi les officiers de la Marine française.
Au soir du 26 novembre, les Allemands lancent l'opération Lila, destinée à se rendre maîtres de la flotte française à Toulon. L'amiral Laborde, plutôt que de rejoindre l'Afrique du nord, préfère donner l'ordre de saborder la flotte française. Ainsi, à partir de six heures du matin, le 27, les officiers sabordent leurs navires, en noyant les soutes ou en faisant sauter des explosifs.
Au total, près de 235 000 tonnes sont envoyées par le fond, dont un cuirassier, neuf croiseurs, une trentaine de destroyers, douze sous-marins, ainsi que 60 bâtiments de taille diverses.

1.3. L'armée française après l'armistice de 1940

Aux termes de l'article 4 de la convention d'armistice signée avec l'Allemagne le 22 juin 1940, l'armée française est limitée aux « troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur ». Cela représente au maximum 100 000 hommes tenant garnison en métropole dans la zone non occupée. Dépourvue d'unités motorisées ou blindées, d'artillerie lourde et d'armes antichars, cette force militaire est incapable de participer à un conflit moderne. De juin à novembre 1940, Vichy démobilise l'essentiel des troupes qui n'ont pas été capturées en 1940 puis, en novembre, l'armée d'armistice ou Force de Sécurité du Territoire (FST) est mise sur pied. Hormis les officiers et sous-officiers, qui sont des militaires d'active, elle ne doit être constituée que d'engagés volontaires.

Le flux des engagements s'avérant insuffisant, Vichy maintient sous les drapeaux une partie des conscrits des classes 1938 et 1939, précédemment incorporés, tout en lançant parallèlement une grande campagne de recrutement. L'affiche ci-contre a été éditée en 1941-1942 par le ministère-secrétariat d'Etat à la Guerre.

Figure 9 : Affiche de recrutement pour l'armée de Vichy

Le service militaire, suspendu, est remplacé par une période dans les « Chantiers de jeunesse ». Les chantiers de jeunesse sont créés comme une sorte de substitut le 30 juillet 1940. Les jeunes hommes de la zone libre et de l'Afrique du Nord française en âge (20 ans) d'accomplir leurs obligations militaires y sont incorporés pour un stage de six mois. Ils vivent en camps près de la nature mais avec le volontariat en moins, et accomplissent des travaux d'intérêt général, notamment forestiers, dans une ambiance militaire. Ils sont encadrés par des officiers d'active et de réserve démobilisés, ainsi que par des aspirants formés pendant la guerre de 1939-1940. À partir de 1941 l'obligation des chantiers de jeunesse est étendue à tous les Français de zone libre, devant accomplir leurs obligations militaires pour 8 mois.

Le plan d'organisation de la FST porte création de vingt-six régiments interarmes d'environ 2 000 hommes chacun. Un régiment doit être stationné dans chacune des vingt régions militaires, et un à proximité de chacune des dix villes les plus importantes (ou les plus remuantes). Hitler exige au dernier moment qu'aucun régiment de la FST ne tienne garnison à moins de 80 kilomètres des frontières (frontière espagnole comprise), ni à moins de 50 kilomètres des côtes, ce qui va quelque peu bouleverser le déploiement prévu. Par exemple, les deux divisions de montagne ne pourront stationner que dans le Massif Central.

– La Commission d'Armistice, qui a demandé la dissolution de la Gendarmerie Mobile (censée être intégrée aux FST à partir de mars 1941), a accepté de conserver la Gendarmerie Départementale.

– L'aviation (Force Aérienne de Défense) se compose d'unités d'autant moins opérationnelles que, lorsque par hasard l'un de ses 250 appareils est en état de vol, il est en général réquisitionné peu après par la Luftwaffe. Deux exceptions sont à noter : d'une part le "groupe de chasse" composé des cinq Messerschmitt offerts par le maréchal Göring et d'une douzaine de MS-406 en mauvais état, d'autre part le Groupe Aérien Gouvernemental (GAG), qui dispose de six Caudron Goéland. **Tous deux sont basés à Villacoublay**. Les deux "groupes" dépendent totalement des Allemands, pour les informations météo comme pour le carburant, et les autorisations de vol ne sont accordées qu'au coup par coup. **La Commission d'Armistice a refusé toute DCA à Villacoublay pour la FST**, sous prétexte qu'à proximité, une batterie de Flak lourde et une de Flak légère couvrent les ateliers Morane-Saulnier.

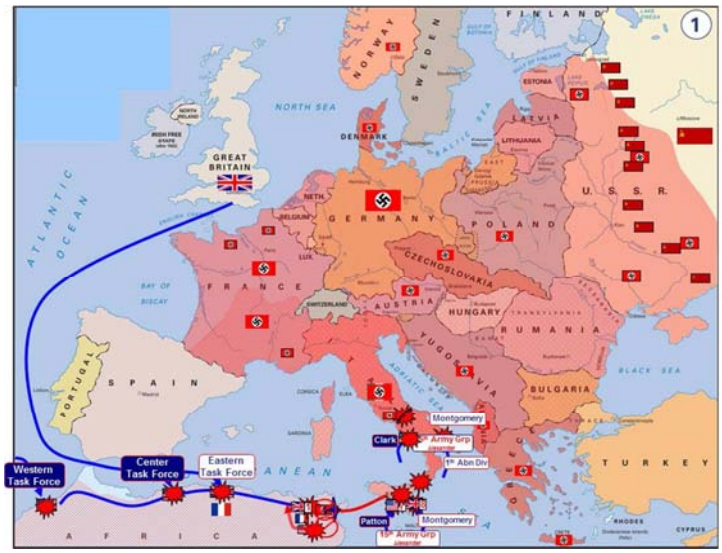

Figure 10 : L'Europe sous la domination nazie en 1942

– La marine (Force Navale de Sécurité) se limite à un "Corps de surveillance des Ports

et Arsenaux”, avec seulement cinq dragueurs de mines auxiliaires (privés de tout armement) et une variété d’embarcations de servitude sans valeur militaire.

1.4. L'Europe sous domination nazie

La carte ci-contre montre l’étendue des territoires envahis par les armées nazies en 1942 en Europe de l'ouest.
En novembre 1942, les alliés lancent l’opération de reconquête en attaquant, depuis l'Angleterre, par l’Afrique du nord puis par le sud de l’Italie.

Chapitre 2. **L'opinion publique du "maréchalisme" à l'opposition ouverte**

Après la défaite éclair des armées françaises et la signature de l'armistice, les français adhérent très majoritairement aux choix du Maréchal Pétain. On peut parler de "maréchalisme" car il s'agit alors de la confiance accordée au sauveur de la France dont on pense qu'il saura relever la nation, comme il l'a fait avec la victoire de 1918. Des rumeurs courent même dans certains milieux qui prétendent que Pétain et de Gaulle préparent ensemble, en secret, la victoire et le redressement de la France.
Les choix politiques du gouvernement, le remplacement de la République par l'Etat Français et le programme de Révolution Nationale sont souvent bien accueillis. On peut alors parler de "Pétainisme", dans une France encore très rurale et traditionnaliste, attachée aux valeurs de la famille et de la religion. Les opposants, surtout pour des raisons politiques, sont encore très minoritaires.
Les mesures discriminatoires contre les "anti-nationaux" et l'évolution des choix du gouvernement vers des positions de plus en plus proches de celles de l'occupant, avec en particulier l'arrivée de Pierre Laval ou la création de la Milice, créent le trouble dans les esprits et beaucoup de français s'éloignent des positions idéologiques du gouvernement. L'opinion supporte de moins en moins la collaboration d'Etat avec l'Allemagne.
La création du STO puis l'occupation de la zone "libre" ainsi que les exactions commises contre les résistants ou les civils conduisent alors beaucoup d'opposants à choisir des formes actives de résistance, assistance aux personnes persécutées ou résistance armée.
Restent cependant les collaborateurs (on parle même de collaborationnistes pour les plus engagés) qui, par intérêt personnel ou par idéologie adhèrent aux idées nazies et, pour certains, participent aux différentes formes de répression.

Figure 11 : Discours de Pierre Laval à Compiègne

Le 22 juin 1942, allocution sur la Relève. Accueil des 1200 premiers prisonniers libérés.
En présence des autorités allemandes Pierre Laval proclame :
"L'heure de la libération de la France est l'heure de la victoire militaire allemande

Chapitre 3. La France qui refuse la défaite

3.1. Gouverner en exil

Réfugié en Angleterre le général de Gaulle lance depuis Londres, le 18 juin 1940, un appel à la résistance et au refus de la défaite. Au fil des opérations, il s'impose progressivement comme chef des forces françaises et futur chef de la République restaurée.
Il y avait jusqu'en 1943 deux autorités Françaises participant à la guerre aux côté des Alliés : le Comité National Français de Londres, mis en place par le Général de Gaulle en septembre 1941, et le Commandement Civil et Militaire d'Alger, dirigé par le Général Giraud, créé à la suite du débarquement allié du 8 novembre 1942.
En juin 1943, ces deux organes fusionnent pour former le Comité Français de Libération Nationale (CFLN), préfiguration d'un futur gouvernement, seul capable de défendre les intérêts de la France dans le camp Allié.
A la fin août, le CFLN est reconnu par les alliés, malgré les réticences du gouvernement américain.

LE COMITE FRANÇAIS DE LA LIBERATION NATIONALE EST CONSTITUE

Le communiqué officiel suivant a été publié le 3 juin à Alger :

"Le Comité Français de la Libération Nationale a été formé.

"Il comprend les généraux Giraud et de Gaulle comme présidents, le général Catroux, le général Georges, M. René Massigli, M. Jean Monnet et M. André Philip comme membres.

"Le Comité a nommé le général Catroux Commissaire pour la Coordination des Affaires musulmanes et Gouverneur-Général de l'Algérie.

"Le Comité a décidé de nommer le général Bouscat Commandant des Forces aériennes en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale à la place du général Mendigal, qui a été relevé de ses fonctions.

"Le Comité Français de la Libération Nationale sera plus tard augmenté d'autres membres. Le Comité ainsi établi est le pouvoir français central.

"Le Comité dirige l'effort de guerre français sous toutes ses

© www.histoire-fr.com

Figure 12 : Création du CFLN

Les premières négociations entre de Gaulle et Giraud avaient commencé à Casablanca, en Janvier 1943 et se poursuivent à Alger, où de Gaulle est arrivé le 30 mai 1943, c'est le bras de fer entre les deux hommes. Le chef de la France Libre se montre intraitable sur la séparation du pouvoir civil et militaire et sur le limogeage des proconsuls Vichystes encore en place.
Un accord est trouvé et le 3 juin, le CFLN voit le jour : concentrant les pouvoirs exécutif et législatif, détenant les prérogatives diplomatiques, le comité est co-présidé par les 2 hommes qui s'opposent de Gaulle et Giraud. En octobre, de Gaulle parvient à évincer Giraud (qui est nommé commandant en chef des forces françaises); ainsi le 9 novembre, le C.F.L.N. remanié n'a plus qu'un président : le général de Gaulle. Le 8 avril 1944, le général Giraud est privé de toutes responsabilités.
A la tête du CFLN le général de Gaulle fait d'Alger, après Londres et Brazzaville, la nouvelle capitale de la France en guerre. C'est d'Alger, siège du gouvernement et de l'assemblée provisoire, que se mettent en place les institutions qui assureront la direction du pays lors de sa libération.
Le CFLN est remplacé, le 2 juin 1944, à Alger, par le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF). Le GPRF est créé quelques jours avant le débarquement en Normandie. Dès le 3 juin 1944 une ordonnance nomme le général de Gaulle chef du GPRF.
Le GPRF assure jusqu'au 27 octobre 1946, le gouvernement de la France, après la fin du Régime de Vichy et jusqu'à l'entrée en vigueur des institutions de la Quatrième République. La loi constitutionnelle de 1945 fonde et organise ce régime républicain.

3.2. La résistance extérieure : les Forces Française Libres (FFL)

La France Libre est l'organisation de résistance extérieure fondée à Londres par le général de Gaulle à la suite de son appel du 18 juin 1940. Les forces armées ralliées à la France Libre furent appelées Forces Françaises Libres (FFL). À partir du 13 juillet 1942, la « France Libre » fut renommée "France Combattante" par le Comité National Français pour marquer l'adhésion de la France Libre **et** "des groupements qui à l'intérieur du pays participaient activement à la résistance".
La France Libre et son armée cessent officiellement d'exister le 1er août 1943, mais leur action continue avec le CFLN et l'Armée Française de la Libération.

Après la déroute de l'armée française de 1940, le général de Gaulle, réfugié en Angleterre, rassemble les combattants qui refusent de rendre les armes. Il constitue l'Armée des Français Libres qui prend pour nom "les Forces Françaises Libres" (FFL) réunies sous l'emblème de la Croix de Lorraine.

La première armée constituée regroupe les moyens navals français utilisables, humains et matériels. L'accord du 5 juillet avec les alliés, validé le 7 août 1940, crée les FNFL (Forces Navales Françaises Libres) pour armer les navires français qui ont fui les ports de métropole. Fin 1940 les FNFL comptent 3 300 hommes
A côté des FNL, les Forces françaises libres rassemblent les Forces Aériennes (FAFL) ainsi que les Forces terrestres de la France libre, dont l'appellation se confond souvent avec les FFL.
Parmi les premiers volontaires figurent les parachutistes de la France libre. Créé le 29 septembre 1940 à Londres par le général de Gaulle sous le nom de "1ère Compagnie de l'air", les Parachutistes de la France libre sont intégrés au Special Air Service (SAS), une unité spéciale des forces armées britanniques.

Au début de la guerre, l'Empire français comprend environ 70 millions d'habitants et s'étend sur 5 continents principalement en Afrique. Grâce aux actions des français libres les territoires se rallient progressivement à la France Libre :

- En 1940 ce sont les Nouvelles-Hébrides, le Tchad, le Cameroun, le Congo Français, Oubangui-Chari, Tahiti, les établissements français de l'Inde, la Nouvelle Calédonie et le Gabon,
- En 1941 la Syrie et le Liban, Saint-Pierre-et-Miquelon,
- En 1942 Wallis et Futuna, la Réunion, Madagascar
- En 1943 la Guyane et les Antilles.

Le 17 janvier 1943, de Gaulle décide que les FFL, qui prendront part à la campagne de Tunisie seront placées sous le commandement de Larminat et organisées en deux grandes unités :
- une division d'infanterie à trois brigades, confiée à Kœnig,
- une division légère mécanique, confiée à Leclerc.
Cette décision est à l'origine des deux divisions emblématiques de la France Libre : la 1ère DFL et la 2ème DB.
Les FFL ont fusionné le 1er août 1943 avec l'Armée d'Afrique (300 000 hommes en 1940) commandée alors par Henri Giraud, pour donner l'Armée Française de la Libération.

L'Empire vient au secours de la Métropole en regroupant dans les rangs de la 1ère DFL les restes de l'armée française avec des Africains, des nord-Africains, des Malgaches, des Antillais, des Libanais, des Syriens, des Indochinois, des Pondichériens, et des Français réfugiés venus de toutes les provinces de France.
Les Forces Françaises Libres qui comptent environ 20 000 hommes en décembre 1940 (dont 7 000 en Grande Bretagne) en compteront 1 250 000 en mai 1945 (pour mémoire : 5 millions de soldats américains, britanniques et canadiens sont alors présents sur le continent européen).

3.3. La résistance intérieure

3.3.1. La résistance civile et non-violente

La résistance au régime de Vichy et à l'occupation allemande s'amplifie au fil du temps. Elle commence par des actions civiles non violentes basées sur un refus, affiché ou non, d'appliquer les premières décisions limitant les libertés des minorités considérées comme ennemies (homosexuels, juifs, communistes …) puis par un appui apporté aux personnes pourchassées, pour leur éviter un emprisonnement ou une déportation. Elle englobe aussi d'autres aspects plus politiques comme l'existence d'une vaste presse clandestine, la diffusion de tracts, la production de faux papiers, l'organisation de grèves et de manifestations, la mise sur pied de multiples filières pour sauver les prisonniers de guerre évadés, les réfractaires au STO et les Juifs persécutés.

1ER MAI 1943

Journée Nationale de Protestation contre la Déportation

FRANÇAIS !

Depuis un demi-siècle, le 1er Mai est, pour les travailleurs, une journée de lutte pour leur bien-être et leurs libertés.

Aujourd'hui, la classe ouvrière française est la grande victime de la défaite. Dépouillée des libertés qu'elle a si chèrement conquises, déportée comme un bétail par un conquérant sans scrupules, tenaillée par la misère, elle ne s'est pas laissée abattre. Par ses sabotages, ses grèves et ses manifestations, elle a fait acte de résistance active et de patriotisme.

Français de toutes opinions, de toutes religions et de toutes classes, **faites en ce 1er Mai l'unanimité nationale** contre les armées ennemies et leurs protégés. Que toute la Nation Française soit en ce jour aux côtés de la classe ouvrière ; que tous les patriotes lui témoignent une solidarité agissante.

Manifestez aux côtés des ouvriers, aidez-les par tous les moyens.

Patrons, fonctionnaires, gendarmes et policiers, soyez des complices actifs de notre lutte contre la déportation des travailleurs français.

Quiconque détient encore une parcelle d'autorité, quiconque a le moindre rôle dans l'Administration doit aider les réfractaires, retarder les départs, gêner les recherches, saboter l'application des décrets.

Vous avez le choix entre le devoir et la trahison.

Le 2 Mai, les traîtres organiseront leurs maigres cortèges et leurs ridicules mascarades sous la protection des Boches et sous l'égide du vieillard scélérat de Vichy. Qu'ils se montrent : nous saurons les châtier !

Le 1er MAI, tous les Patriotes seront aux côtés des Ouvriers !

MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE UNIS.

Figure 13 : Appel à manifester le 1er mai 1943

3.3.2. La résistance intérieure armée

3.3.2.1. <u>La lutte pour la liberté</u>

La résistance intérieure française armée englobe l'ensemble des mouvements et réseaux clandestins qui ont poursuivi la lutte contre l'Axe et ses relais collaborationnistes sur le territoire français, depuis l'armistice jusqu'à la Libération.

BEKANNTMACHUNG

1. Der Kapitänleutnant **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 5. Juni 1901 in Verrières,
2. der Handelsvertreter **Maurice Charles Émile BARLIER**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 9. September 1905 in St. Dié,
3. der Kaufmann **Jan Louis-Guilleaume DOORNIK**, holländischer Staatsangehöriger, geb. am 26 Juni 1905 in Paris,

sind wegen Spionage zum Tode verurteilt und heute erschossen worden.

Paris, den 29. August 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

AVIS

1. Le lieutenant de vaisseau **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, Français, né le 5 juin 1901 à Verrières,
2. l'agent commercial **Maurice Charles Émile BARLIER**, Français, né le 9 septembre 1905 à St-Dié,
3. le commerçant **Jan Louis-Guilleaume DOORNIK**, Hollandais, né le 26 juin 1905 à Paris

ont été condamnés à mort à cause d'espionnage. Ils ont été fusillés aujourd'hui.

Paris, le 29 Août 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

Figure 14 : Avis annonçant l'exécution de d'Estienne d'Orves

La lutte a consisté en des actions de renseignement, de sabotage ou des opérations militaires contre les troupes d'occupation et aussi les forces du régime de Vichy.
La mise en place du STO entraînera un flux de réfractaires qui préfèreront la clandestinité au travail pour le 3ème Reich.
La rupture du pacte germano-soviétique en juin 1941 amènera le Parti Communiste Français à participer plus activement à la lutte armée.
La Résistance a pu se manifester en ville comme à la campagne, surtout après la naissance des maquis au printemps 1943. L'armée des ombres a rassemblé des hommes et des femmes de tous horizons, exposés tous à une forte répression.
Les premiers actes de résistance, souvent au départ actes individuels, ont lieu dès 1940. Des groupes se constituent ensuite, la plupart autour d'un journal.
La première expression collective de résistance au grand jour est la manifestation lycéenne et étudiante du 11 novembre 1940, place de l'Etoile. Les Allemands tirent sur la foule et une centaine de manifestants sont arrêtés. Le 21 août, Pierre George, alias Fabien, abat l'aspirant Möser au métro Barbès. En représailles, cent otages seront exécutés le 29 août 1941 au Mont-Valérien. Parmi eux le lieutenant de vaisseau d'Estienne d'Orves qui avait organisé le réseau de renseignement Nemrod en France et 8 de ses camarades condamnés à mort le 23 mai.

L'effectif de la résistance est estimé à 50 000 hommes en janvier 1944 puis 100 000 en juin 1944.
Sous la pression de de Gaulle, les mouvements de Résistance s'unissent en 1942 et 1943, le Conseil National de la Résistance (CNR) est créé en mai 1943.

Le Conseil National de la Résistance (CNR) est l'organe qui dirige et coordonne les différents mouvements de la Résistance intérieure française, à partir de mi-1943. Son premier président est Jean Moulin, parachuté dans la nuit du 1er au 2 janvier 1942. Il est arrêté le21 juin 1943.
La première réunion du CNR présidée par Jean Moulin a lieu à Paris le 27 mai 1943. Lors de cette réunion la création à Alger d'un gouvernement dirigé par de Gaulle est réclamé à l'unanimité favorisant la création le 3 juin 1943 du Comité Français de Libération Nationale.

La fusion, entre l'AS et les FTP a lieu le 29 décembre 1943, et donne naissance aux FFI (Forces Françaises de l'Intérieur).
Les FFI regroupent les principales organisations militaires de la Résistance qui se sont constituées dans la France occupée dont l'Armée Secrète (AS - gaulliste, regroupant Combat, Libération-Sud, Franc-Tireur), l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA -

Appel

à la population française

Le territoire français, occupé par les troupes allemandes, est placé sous l'administration militaire allemande.

Les Chefs militaires prendront les mesures nécessaires à la sécurité des troupes et au maintien du calme et de l'ordre.

Les troupes ont reçu l'ordre de ménager les populations et leurs biens si elles restent tranquilles.

Les autorités du pays seront maintenues en fonction, si elles sont prêtes à une collaboration loyale.

J'attends de la sagesse et de l'intelligence de la population qu'elle s'abstienne de toute action irréfléchie, de sabotage de toute nature et de résistance passive ou même active contre l'armée allemande.

Les ordonnances des autorités militaires allemandes doivent être exécutées sans condition. L'armée allemande regretterait si, par des actions hostiles de civils isolés, elle était obligée de répondre par des mesures très sévères contre la population.

Que chacun reste à son poste et continue son travail. Ce sera pour lui la meilleure façon de servir sa patrie son peuple et lui-même.

Le Commandant en Chef de l'Armée

Figure 15 : Appel au calme des autorités allemandes

giraudiste), les Francs-Tireurs et Partisans (FTP, communistes et socialistes). Ils seront placés sous l'autorité du général Kœnig le 23 mars 1944.
Le Comité d'Action Militaire (COMAC), est ensuite créé, en février 1944, pour superviser les FFI. Il regroupe à la fois des représentants d'Alger (CFLN-GPRA) et des résistants de l'intérieur (CNR).
Eisenhower estima que la participation des résistants dans la lutte pour la Libération, aux côtés des Alliés, fut équivalente à celle de 15 divisions.
Les réseaux de renseignement de la résistance sont nombreux et étoffés, il s'agit, essentiellement de collecter des renseignements de grande valeur militaire. Pour la centralisation du renseignement et le soutien des réseaux on assiste souvent à une compétition entre le BCRA (Bureau Central de Renseignements et d'Action, basé à Londres) et les services secrets britanniques (SOE, Special Operations Executive).

Le Conseil National de la Résistance publie un Programme, souvent appelé Programme du CNR, et intitulé dans sa première édition « Les Jours Heureux par le C.N.R. ». Ce document est adopté à l'unanimité par le Conseil le 15 mars 1944. Ce texte de moins d'une dizaine de feuillets comprend deux parties, un « plan d'action immédiate » qui concerne l'action de la Résistance intérieure française à mener dans l'immédiat dans la perspective de la Libération et les « mesures à appliquer dès la Libération du territoire », sorte de programme de gouvernement qui comprend à la fois des mesures ayant trait à l'épuration et des mesures à plus long terme comme le rétablissement du suffrage universel, les nationalisations ou la sécurité sociale.
Une des spécificités du programme du CNR est d'avoir été adopté par tout l'éventail politique représenté au sein de la Résistance française.

Figure 16 : Fausse carte d'identité et véritable ausweis
(pour travailler à Villacoublay)

3.3.2.2. Les maquis

Beaucoup d'opposants au régime de Vichy et à l'occupant allemand choisissent la clandestinité pour se protéger ou mener la lutte armée. Les régions montagneuses offrent des abris où les clandestins peuvent se regrouper, stocker des armes et conduire des actions contre les ennemis. C'est le maquis.
Dans le Limousin Georges Guingouin est un des premiers, en 1942, à former un maquis et à organiser des actions contre les forces allemandes.
Hommes et femmes sont nombreux à rejoindre le maquis, anciens militaires démobilisés après l'armistice, citoyens choqués par la création de la Milice, réfractaires au STO ainsi que d'autres, prêts à combattre après l'envahissement de la zone "libre" par les allemands.
La présence et l'activité (avec de nombreux sabotages) des groupes de résistants amènent le gouvernement de Vichy, par l'intermédiaire de la Milice et des GMR (Groupes Mobiles de Réserve), et les forces allemandes, à mener une campagne répressive violente pour éliminer les "éléments terroristes" qui gangrènent la France.

Citons le rôle de la 2ème Division SS Das Reich dont 2 500 hommes, parmi les plus aguerris, sont envoyés en détachement précurseur dans la région de Montauban pour préparer la reconstitution de la grande unité. Chargée d'éliminer la résistance dans le Massif Central, elle commet les pires actes de barbarie, pour terroriser la population, comme les massacres de Tulle et d'Oradour-sur-Glane.
Dans les Alpes deux maquis, parmi d'autres, resteront gravés dans l'histoire :
* le maquis des Glières qui prend une place importante suite à une lutte intense que se livrent la propagande de Radio Paris et celle de Radio Londres. Sur le plateau des Glières quelques centaines de maquisards sont progressivement encerclés, à partir de janvier 1944, par environ 3000 miliciens francs-gardes, GMR et autres gendarmes. Vichy veut démontrer aux allemands qu'il est capable de mater un important maquis, mais ses forces sont tenues en échec par les maquisards. Le 26 mars les allemands décident de prendre l'action à leur compte et lancent près de 3000 chasseurs alpins à l'assaut. Le capitaine Anjot, qui a pris la suite du lieutenant Morel assassiné par le chef des GMR, ordonne alors la dispersion. 149 maquisards seront tués, la plupart après leur sortie, certains après dénonciation.

* le maquis du Vercors reste le symbole d'un maquis détruit malgré les parachutages d'armes alliés, avec de nombreux massacres de civils. Les assauts contre le Vercors commencent le 25 janvier 1944. Les résistants tiennent tête à l'ennemi et, croyant l'avoir emporté sur lui, décrètent le 3 juillet la République du Vercors.
Le 5 juin les Alliés appellent à la mobilisation de tous les maquis. Après le débarquement de Normandie, les allemands constatant le rôle important des résistants dans la progression des forces alliées, décident de mener des actions d'envergure contre les lieux de résistance.
Le Vercors est encerclé le 12 juin et l'offensive générale, conduite par 10 000 soldats de la Wehrmacht, est donnée le 21 juillet. Les soldats montent à l'assaut massacrant indifféremment résistants et civils. L'ordre de dispersion est donné le 23 juillet. Le bilan est lourd : 640 morts côté résistants, sur un effectif de moins de 4 000 et 201 victimes civiles. Pour diverses raisons (faute de temps ou désintérêt ?) les Alliés n'ont pas envoyé de renforts de troupes. Cette attitude est qualifiée d'abandon par certains, créant une polémique qui s'ajoute à la cruauté des faits

Chapitre 4. L'organisation allemande

4.1. L'administration d'occupation

Pour la zone occupée, les lois françaises n'ont plus cours. L'administration française est partiellement démantelée et remplacée par des instances allemandes.

Dès le 27 juin 1940 la zone occupée est placée sous la tutelle du Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF). Le MBF dirige toutes les forces de police allemandes (GFP et Feldgendarmerie) et supervise l'administration française, donc la Préfecture de Police et la Police Nationale.
Il est divisé en deux branches, une proprement militaire, l'autre administrative.
Source : http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/belgique_france_nielen.html
Ces subdivisions sont appelées « états-majors » :

- L'état-major de commandement à caractère militaire (Kommandostab) s'occupe des questions de sécurité, de renseignement et de police.
- L'état-major administratif (Verwaltungsstab), est de loin le plus important des deux par ses effectifs et l'étendue de ses tâches. L'état-major administratif comprend trois grandes sections (Abteilungen) :
  - une section centrale (Zentralabteilung), qui fait fonctions de cabinet du chef de l'état-major administratif, s'occupant également de la coordination des services et de la gestion des personnels ;
  - une section administrative (Verwaltungsabteilung), responsable de tous les aspects de l'administration du pays occupé autres qu'économiques ;
  - une section économique (Wirtschaftsabteilung), la plus importante, qui s'occupe exclusivement de la gestion et de l'exploitation économiques.

4.1.1. L'administration française

Dans la zone « libre », l'administration française reste sous la responsabilité du gouvernement de Vichy ; la législation et la gestion de Vichy, n'est pas soumises formellement à un contrôle allemand mais fait l'objet d'une surveillance vigilante de leur part. Ils disposent de multiples canaux d'influence pour ramener Vichy à l'obéissance, mais le cas ne s'est produit que rarement.

A partir du 11 novembre 1942, la zone Sud, déclarée unilatéralement « zone d'opérations militaires » (Heeresgebiet Südfrankreich) par les Allemands, en réaction au débarquement allié en Afrique du Nord, passe également sous occupation, ce qui prive le gouvernement de Vichy de ses dernières marges d'autonomie

Figure 17 : Les silhouettes d'avions allemands à reconnaître
Affiche diffusée au début de la guerre

4.1.2. La Gestapo

La Gestapo était la police politique du Troisième Reich.
Fondée en Prusse par Hermann Göring, son pouvoir s'étendit ensuite, sous l'impulsion d'Heinrich Himmler, à l'ensemble du Reich, puis aux territoires envahis par l'Allemagne au cours de la Seconde Guerre mondiale. Chargée de lutter contre les opposants internes ou externes, réels ou supposés, puis contre les adversaires du régime nazi ou les résistants dans les pays occupés, elle fut synonyme de terreur et d'arbitraire en Allemagne, puis dans une grande partie de l'Europe. Elle joua un rôle essentiel dans l'extermination des Juifs d'Europe, notamment via son Amt B4, dirigé par Adolf Eichmann.
Active jusqu'aux derniers jours du régime nazi, elle fut condamnée en tant qu'organisation criminelle lors du procès de Nuremberg.

4.2. Organisation militaire et para militaire

4.2.1. La Wehrmacht et ses 3 armes

La Wehrmacht (littéralement « force de défense ») est le nom porté par l'armée allemande dans le 3e Reich d'Adolf Hitler à partir de la réforme de 1935 et jusqu'en août 1946, quand la capitulation allemande du 7 mai 1945 est formellement reconnue. Elle comporte trois armes :

- **la Heer** (« Armée de terre »), Entre 1935 et 1945, cette force a atteint des centaines de divisions et des milliers de petites unités de soutien. En juin 1944, 157 divisions de la Wehrmacht sont présentes en Union soviétique, 6 en Finlande, 6 au Danemark, 12 en Norvège, 9 en Allemagne, 12 dans les Balkans, 26 en Italie, et 59 sur le front occidental (France, Belgique et Pays-Bas).
- **la Kriegsmarine** (« Marine de guerre »), elle fut considérablement renforcée dans le cadre du « plan-Z » avec notamment la construction de :
    - 6 porte-avions; (dont un seul, le Graf Zeppelin fut effectivement mis en chantier mais jamais mis en service.)
    - 6 cuirassés,
    - 23 croiseurs,
    - 6 gros destroyers,
    - 1156 U-Boote (sous-marins).
- **la Luftwaffe** (« Armée de l'air »). A l'été 1939 la Luftwaffe est l'armée de l'air la plus puissante du monde. Elle aligne environ 4 000 avions, ce qui lui donne un rôle significatif pendant les premières campagnes de la guerre et contribue pour beaucoup au succès des forces armées allemandes durant la période du 1er septembre 1939 jusqu'à la mi-juin 1940.

L'armée allemande disposait d'un service de renseignement, *l'Abwehr*, chargé de l'espionnage et du contre-espionnage, commandé par l'amiral Canaris.

4.2.2. La SS

La Schutzstaffel ou SS (de l'allemand «escadron de protection») est une des principales organisations du régime nazi.
Fondée en 1925, initialement chargée de la protection rapprochée d'Adolf Hitler, la SS devient au fil des années un État dans l'État, passant d'un groupuscule à une énorme organisation.
Au fil des années, ses domaines d'activité se multiplient. Ses fonctions sont :

- politique, notamment au travers de Allgemeine SS,
- **militaire, après la création de la Waffen-SS** (« armée de l'escadron de protection »),
- répressive avec le RSHA (le Reichssicherheitshauptamt, « Office central de la sécurité du Reich ». Il est une organisation créée en fusionnant la Sipo (Hauptamt Sicherheitspolizei, « Office central de la police de sécurité », organisme d'Etat qui inclut notamment la Gestapo et la Kripo), et le SD (Sicherheitsdienst, « Office central de sécurité », organisme relevant du parti nazi)
- le contrôle des camps de concentration avec les SS-Totenkopfverbände (Les SS-TV, formations à tête de mort ou à crâne humain ainsi qu'une mission idéologique et raciale, via le Lebensborn et l'Ahnenerbe
- et devient également un empire économique.

4.2.3. La SA

La Sturmabteilung, ou SA, (littéralement Section d'Assaut) était une organisation paramilitaire du parti nazi. Les SA jouèrent un rôle important dans l'accès au pouvoir d'Adolf Hitler dans les années 1930.

4.3. Administration militaire

Source : https://www.yumpu.com/fr/document/view/9340646/serie-aj-40-archives-nationales/281

L'administration militaire est assurée par les Kommandantur.
Ce mot désigne à la fois les services de commandement, le bâtiment où ces services sont regroupés et le territoire concerné. Au cours des deux guerres mondiales, la Kommandantur était un commandement militaire local, chargé de l'administration du territoire qu'elle occupait.
Les Kommandantur suivent une organisation hiérarchique, en fonction de l'étendue du territoire qu'elles administrent :

- Oberfeldkommandantur au niveau de la région militaire ;
- Feldkommandantur au niveau du département ;

- Kreiskommandantur au niveau de l'arrondissement ou du canton ;
- Ortskommandantur au niveau de la localité.

Souvent, les Allemands installaient leurs Kommandanturs dans de très beaux bâtiments : châteaux, manoirs ou hôtels particuliers.

4.4. Les installations militaires

Les allemands construisirent de nombreuses installations militaires pour se défendre contre les alliés. Alors que dans les guerres passées les ennemis potentiels de la France pouvaient venir de l'est, dans la seconde guerre mondiale les défenses destinées à protéger la France occupée étaient principalement orientées vers l'ouest. Ainsi le "mur de l'Atlantique" fut construit le long des côtes de la mer du Nord jusqu'à l'Espagne (voir Figure 33 : Progression des forces de libération). Il fut réalisé par l'organisation Todt qui employait de nombreux travailleurs, volontaires ou non, en faisant largement appel à des entreprises françaises.
Les allemands travaillèrent d'arrachepied à la réalisation de bombes volantes à très longue portée destinées à frapper la Grande Bretagne et, plus tard, la Belgique.
Le premier V1 (de l'allemand Vergeltungswaffe : arme de représailles) fut tiré le 14 juin 1944, le dernier le 29 mars 1945.
Le premier V2 fut tiré le 8 septembre 1944.

Figure 18 : Préparation d'un V1

4.5. Les Allemands à Paris

4.5.1. Le commandant du Gross Paris

Il a autorité sur l'Ile-de-France et est installé à l'hôtel Meurice en face des Tuileries.
Une partie de ses bureaux sont au Palais Bourbon. Début août, Hitler remplace von Boineburg qui avait été nommé en février 1943 par un général alors sur le front de Normandie, Von Choltitz, réputé obéissant.
Sa mission est de tenir Paris alors que les armées alliées, depuis la percée d'Avranches, s'en rapprochent dangereusement.
La Wehrmacht
Installé à Paris, le commandant du front ouest (depuis juillet, Von Kluge a remplacé Von Rundstedt) a l'autorité militaire et administrative sur toute la France hors Alsace-Lorraine (annexée au Reich) et Nord-Pas-de-Calais (rattachés au commandement allemand en Belgique). Le 18 août, limogé par Hitler après l'échec de Falaise, il se suicide dans la voiture qui le ramène vers l'Allemagne.
La Luftwaffe est basée au palais du Luxembourg.

4.5.2. Les Kommandanturs

En 1940 Von Choltiz dispose d'environ 20 000 hommes, dont 5 000 environ dans Paris et les autres répartis autour de la ville. Le Grand Paris est divisé en trois secteurs dotés de leur propre structure de commandement (Field Kommandantur) : FK Nord-ouest, FK Est et FK Saint-Cloud.
FK Saint-Cloud (initialement FK 758) commande le secteur extérieur autour de Saint-Cloud et dispose de six bataillons de sécurité (constitués de soldats âgés) et de six détachements de police militaire – PM (bien entraînés, bien organisés et dotés de nombreux véhicules et de motocyclettes). Les unités de PM sont pour la plupart déployées dans des modestes détachements de 30 hommes car elles couvrent une vaste étendue qui inclut Versailles, Rambouillet, Corbeil et Mantes.

4.6. Les soldats français, allemands « malgré eux »

130 000 alsaciens et lorrains incorporés, la grande majorité vers le front de l'est
Depuis la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, la France vaincue est en partie occupée, mais le régime de l'Occupation varie d'un territoire à l'autre. Dès juillet 1940, l'Allemagne rétablit la frontière de 1871 et sépare Alsace et Moselle du reste de la France : c'est ce que l'on appelle l'« annexion de fait ». En août 1942, les Statthalter (gouverneurs) et Gauleiter (chefs du parti nazi dans la province) de l'Oberrhein (Rhin supérieur) et de la Westmark (Marche de l'Ouest) reçoivent l'ordre du gouvernement allemand d'instituer, en Alsace et en Lorraine annexées, le service militaire obligatoire dans l'armée allemande. Les besoins en

effectifs de la Wehrmacht sont tels, depuis l'invasion de l'Union soviétique en juin 1941, que le haut commandement accepte puis réclame ces renforts.
Un tour de passe-passe juridique, la naturalisation in extremis de la majorité des habitants des anciens départements français du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, permet de donner à cette mesure une allure légale alors que le droit international et la loi allemande sur la conscription de 1935 s'y opposaient. On rappellera que la France n'avait pas cédé les trois départements à l'Allemagne puisque les deux pays n'avaient pas signé de traité de paix et que leurs relations étaient régies par la convention d'armistice de juin 1940. Josef Bürckel (1895-1944), le Gauleiter de la Westmark, a ainsi supervisé le recensement puis l'incorporation d'environ 30 000 jeunes Lorrains de Moselle, nés entre 1914 et 1927.

Chapitre 5. La vie des français sous l'occupation

Juin 1940 : la France est sous le choc de la défaite. La débâcle de l'Armée Française, à laquelle personne n'était préparé a conduit à la signature de l'armistice avec l'Allemagne le 22 juin 1940. Partagé par une ligne de démarcation, le pays se retrouve divisé artificiellement et de manière durable. Au Nord, une France occupée militairement et placée sous l'autorité allemande, tandis que la zone sud, dite zone libre est placée sous l'autorité du nouveau régime de Vichy.
A l'Est du territoire, certains départements sont annexés par le Reich, tandis que deux départements du Nord doivent répondre de l'administration militaire allemande.
Mais le régime de Vichy avec à sa tête le maréchal Pétain, tombe vite le masque après avoir un temps plaidé une paix honorable. La France de Vichy devient rapidement la France des années noires à mesure que la politique de collaboration ouverte avec l'Allemagne est dévoilée par le nouvel Etat français, autoritaire, raciste et policier. La répression contre les mouvements de résistance mais aussi bientôt contre les Juifs va en effet caractériser quatre longues années noires jusqu'aux premières heures de la libération.

5.1. La vie publique

5.1.1. Le Gouvernement de Vichy

Le 14 juin 1940, Paris est occupé par l'armée allemande. Le Gouvernement, le président de la République et les Assemblées se réfugient à Bordeaux. Le dimanche 16 juin 1940, à Bordeaux, le Président du Conseil Paul Reynaud (62 ans) démissionne.
Dans le respect des règles constitutionnelles, le maréchal Philippe Pétain (84 ans) est chargé de former un nouveau gouvernement. Six jours plus tard il fait signer l'armistice.
Le 29 juin 1940, le Gouvernement s'installe dans la région de Clermont-Ferrand puis déménage le 1er juillet 1940 pour Vichy, en zone alors non occupée par l'armée allemande.

LA FRANCE
de Bordeaux et du Sud-Ouest
L'Assemblée nationale réunie à Vichy a, par 569 voix contre 80,
décidé de donner tout pouvoir au gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain
pour établir la nouvelle Constitution de l'État français
CETTE CONSTITUTION SERA RATIFIÉE PAR LA NATION
Le projet de résolution
La dernière journée parlementaire
La séance de l'Assemblée nationale

Figure 19 : Le vote de l'assemblée

Ce régime, inspiré des doctrines de la droite française traditionnelle, se fixe comme programme de réformer les mœurs et les institutions : abolition de l'héritage démocratique de 1789 ; le libéralisme, l'individualise et le marxisme sont bannis, tandis que les valeurs patriarcales, familiales, paysannes et artisanales sont célébrées.

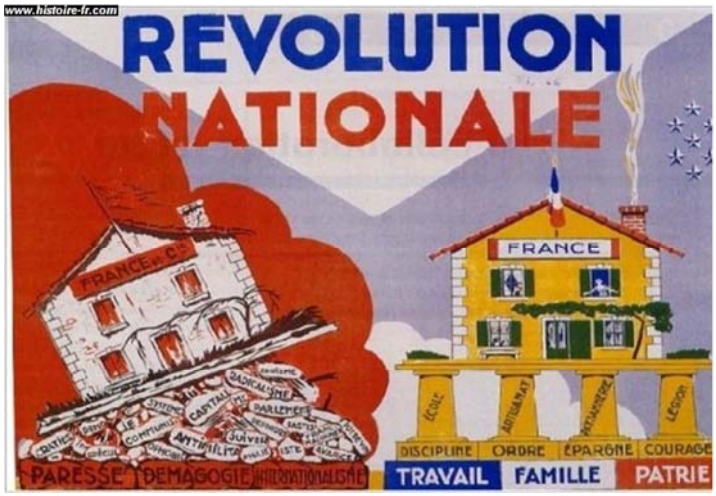

Figure 20 : Propagande de Vichy – Une nouvelle société

5.1.1. La fin de la République – L'Etat Français

Avec l'arrivée au pouvoir du Maréchal Pétain, les Français sont confrontés à ce que Pétain baptise, dans son allocution du 8 juin 1940 la « **Révolution Nationale** ». La 3ème République, agonisante, est dissoute le 10 Juillet 1940, le lendemain, trois actes constitutionnels sont promulgués, abrogeant la Constitution de 1875.
Par 569 voix pour, 80 contre et 19 abstentions l'Assemblée nationale vote des pleins pouvoirs à Philippe Pétain le 10 juillet 1940
Le Parlement est ajourné sine-die et Pétain se confère tous les pouvoirs avec le titre de Chef de l'État Français.

La création de l'Etat Français voit la disparition de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » de la République au profit d'une nouvelle devise « Travail, Famille, Patrie » et de l'emblème de la francisque.

5.1.2. Les protocoles de Paris

Figure 21 : Pétain et Hitler se rencontrent à Montoire

Accords militaires conclus le 28 mai 1941 entre le gouvernement de Vichy et les autorités allemandes.
Ils s'inscrivent dans le cadre de la collaboration d'État engagée par Vichy depuis l'entrevue de Montoire-sur-le Loir, en octobre 1940. Le projet de Darlan, alors vice-président du Conseil, est d'arracher aux Allemands des concessions : à court terme, un allègement des clauses de l'armistice ; à plus long terme, la conclusion d'une paix qui préserve les intérêts coloniaux de la France. Ces protocoles s'inscrivent également dans le contexte du printemps 1941 : avant d'envahir l'URSS, les chefs de la Wehrmacht entendent consolider leurs positions en Afrique et au Proche-Orient.
Signés les 27 et 28 mai 1941, les protocoles de Paris engagent Vichy très loin dans la collaboration. Les protocoles « techniques » assurent à l'Allemagne une assistance logistique en Irak (où a éclaté un coup d'État anti-anglais), et en Tunisie pour ravitailler l'Afrikakorps. Un protocole « de principe » promet à la Kriegsmarine l'utilisation de la base de Dakar, essentielle dans la guerre sous-marine. Enfin, un protocole « complémentaire » évoque la possibilité d'une reprise des hostilités contre la Grande-Bretagne. En échange, Darlan espère avoir obtenu une diminution de l'indemnité financière et la libération de 100 000 prisonniers.

5.1.3. De la collaboration à la coopération civile et militaire

Figure 22 : Affiche à la gloire du Maréchal Pétain

L'action du régime, en principe souverain, est conditionnée par la présence des Allemands qui occupent les deux tiers, puis l'ensemble de la France, ont annexé l'Alsace-Lorraine et contrôlent l'essentiel de l'économie. Leur ingérence dans la vie politique française ira croissant. Mal acceptée par l'entourage du maréchal, dont les ministres obtiennent le renvoi de Laval en décembre, cette politique ne cessera cependant de se développer sous le ministère de Darlan, vice-président du Conseil de février 1941 à avril 1942, puis à nouveau sous celui de Laval, dont les Allemands imposent le retour comme président du Conseil (avril 1942-août 1944).
Laval reçoit les pleins pouvoirs accordés par Pétain, sous pression nazie, le 13 novembre 1942.
Dans son discours du 22 juin 1942 Laval « souhaite la victoire de l'Allemagne contre le Bolchévisme ».

5.1.3.1. Les lois d'exception : ségrégation et persécution

Adoptant certaines idées de l'extrême-droite et du part nazi, le gouvernement de Vichy qualifie plusieurs catégories de français "d'anti-nationaux". En zone libre il organise leur exclusion de la vie politique et sociale puis leur internement ou leur déportation. De même, en zone occupée les forces l'ordre restées sous autorité française agissent fréquemment à la demande des autorités allemandes ou participent à leurs opérations. Les "anti-nationaux" les plus persécutés seront les francs-maçons, les communistes, les syndicalistes, les juifs, les gaullistes, les homosexuels…
Le gouvernement s'engage dans une politique de plus en plus répressive et prend des mesures d'exception qui restreignent les libertés publiques : suppression de la franc-maçonnerie, dissolution des centrales syndicales, fermeture des écoles normales d'instituteurs, contrôle drastique des médias, interdiction de faire grève, création des chantiers de jeunesse, de la Légion des Combattants chargée d'encadrer la nation et de soutenir la propagande « pétainiste ». Le rétablissement des « délits d'opinions et d'appartenance » dans la législation et l'institution de juridictions exceptionnelles lui permettent d'éliminer les opposants. Des mesures d'exception sont adoptées.
La persécution des Juifs

Un premier « statut des Juifs » (03/10/1940) puis un second (02/06/1941) sont mis en place, leur interdisent l'accès aux principales fonctions publiques.
Le port de l'étoile jaune pour tous les juifs est instauré en mai 1942 en zone occupée (à noter que cette distinction antisémite avait été instaurée en Allemagne par Heydrich en septembre 1941).

Le Matin

LE STATUT DES JUIFS EST PROMULGUÉ

Israël est désormais exclu de toute fonction publique

« J'AI MANQUÉ AFFAIRE » ET DE GAULLE ABANDONNE DAKAR AUX ANGLAIS

L'ESPAGNE ATTEINDRA SES BUTS

M. LOUIS DOIGNON, DIRECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES RELEVÉ DE SES FONCTIONS

La zone va enfin disparaître

AVIS

Juiveries Gestapo! ENTREPRISE JUIVE

PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE

RECENSEMENT DES JUIFS

En application de la loi du 2 Juin 1941, tous les juifs doivent souscrire une déclaration relative à leur situation personnelle et matérielle.

En conséquence et sans préjudice des déclarations qu'ils ont déjà faites, tous les juifs domiciliés dans le Département de Seine-et-Oise ont à se présenter avant le **20 AOUT 1941**, dernier délai, au Commissariat de Police de leur domicile pour les localités comprises dans la zone de la Police d'Etat, aux Mairies pour les autres communes.

Est juif aux termes de la loi :

Figure 23 : Le statut et le recensement des juifs, préalables aux déportations

En zone libre, par contre, le port de l'étoile n'est pas exigé ; toutefois, une loi votée en décembre 1942 impose aux Français de confession juive de faire inscrire la mention « juif » sur leurs pièces d'identité.
Au début du mois de juillet 1942, la Gestapo ordonne à Bousquet d'arrêter tous les juifs d'origine étrangère se trouvant dans la région parisienne, soit environ 20 000 personnes.
Le 15 juillet les policiers français arrêtent près de 13 000 personnes (dont 4 000 enfants et 6 000 femmes.), qui sont transférés au vélodrome d'hiver ou au camp de Drancy.
Après cinq jours de détention dans des conditions difficiles les détenus sont déportés en direction d'Auschwitz.
Jusqu'en 1943 les rafles sont prises en charge par la police française. Les allemands s'en chargeront à partir du printemps, avec l'aide de la milice.
La rafle du Vel' d'Hiv' est la première opération d'envergure, elle scelle le sort des 76 000 Juifs qui seront déportés en Allemagne. Seulement 2 500 en reviendront en 1945.

5.1.3.2. Le STO

Le 15 juin 1942, Pierre Laval lance l'idée de « la relève », qui consistait à libérer un prisonnier de guerre français contre le départ en Allemagne de trois ouvriers spécialisés. Elle est présentée par le gouvernement de Vichy comme une manifestation de solidarité nationale.
Elle fut remplacée en février 1943 par le Service du Travail Obligatoire(STO). Le STO consista en la réquisition et le transfert vers l'Allemagne, dans des camps, de travailleurs français généralement contre leur gré, afin de participer à l'effort de guerre allemand (industrie, agriculture, chemins de fer, etc.).

Figure 24 : De la Relève (échange Travailleurs – Prisonniers) au STO

A la fin de l'année 1942, Hitler mène une guerre totale qui engage l'ensemble de l'économie Allemande, transformée en économie de guerre. Les usines d'armement fonctionnent 24h/24h et ont besoin de beaucoup de main d'oeuvre. Dans un premier temps cette main d'oeuvre sera constituée par des prisonniers polonais, russes et tchèques. En 1941, se met en place en Norvège occupée une forme de travail obligatoire. En 1942, Hitler réclame à la Belgique et à la France des ouvriers qualifiés.
En mars, Fritz Sauckel, le successeur de Fritz Todt, est nommé responsable du recrutement et de l'emploi de la main d'oeuvre. Après avoir imposé à Vichy une forte contribution de guerre destinée aux troupes d'occupation en France, et une réquisition de la majeure partie de sa production industrielle et agricole, les Nazis réclament désormais une force de travail.
Dans un premier temps cette main d'oeuvre est constituée de prisonniers de guerre, puis de volontaires, auxquels les services de propagande proposent de bons salaires et une bonne nourriture, la majeure partie des Français connaissant alors des restrictions alimentaires.
Mais cela ne suffit toujours pas. En juin 1942, Sauckel se rend à Vichy et impose à Laval le recrutement forcé de 350 000 travailleurs. A la fin du mois est annoncée à la radio la création de la "relève".

Pour 3 "volontaires" envoyés dans les usines allemandes, les autorités nazies libéreront un prisonnier de guerre français. Le premier train de "relevés" est accueilli le 11 août 1942 par Laval. Mais le nombre de prisonniers libérés par les Allemands est en-dessous des promesses. Le nombre des travailleurs français partant pour l'Allemagne est lui aussi inférieur aux prévisions de Laval. A la fin de l'année 1942, ils ne sont que 240 000. Les autorités allemandes et françaises vont alors organiser un recensement général des travailleurs français et vont imposer à tous les inactifs de trouver un emploi. Les usines françaises les moins rentables sont fermées par les Nazis, ce qui rend disponibles de nombreux travailleurs. A la fin de l'année 1942 un décret de Sauckel concernant la Zone Nord occupée lance le principe d'un "Service du Travail Obligatoire". Cette mesure fut presque aussitôt suivie par un décret de Laval destiné à la Zone non occupée.

Les ouvriers Français qui ne travaillent pas directement pour l'Allemagne peuvent être recrutés par les autorités préfectorales et envoyés en Allemagne par "train spécial". Cette décision est prise le 1er février 1943 et concerne toutes les femmes sans enfants de 18 à 45 ans et tous les hommes de 16 à 60 ans. Le 16 février 1943, une loi impose officiellement le Service du Travail Obligatoire (STO) sur tout le territoire national. Tous les français des classes 40, 41 et 42, c'est-à-dire les jeunes âgés de 20 à 22 ans, peuvent être envoyés de force en Allemagne. En juin 1943, Sauckel réclamera 220 000 hommes. En août 1943, 500 000. Au début de 1944, il en exigera 1 million. La France fut le pays qui fournit la main d'œuvre la plus importante à l'économie de guerre du 3ème Reich: 400 000 travailleurs volontaires, 650 000 requis au titre du STO et près de 1 million de prisonniers de guerre. Par ailleurs, 1 million de travailleurs employés par les entreprises françaises produisent exclusivement pour l'Allemagne en France. Par exemple on estime qu'au printemps de 1942, 170 000 Français travaillaient sur place dans les services de la Wehrmacht, 275 000 à la construction d'aérodromes et de fortifications comme le mur de l'Atlantique, et 400 000 à la fabrication d'armements.
Au total, cela fait environ 3 millions de personnes. Les requis du STO étaient payés. A la Libération, ils seront reconnus comme des "déportés du travail". Le STO a poussé un grand nombre de jeunes à rejoindre les maquis.

5.1.3.3. Les milices para militaires

5.1.3.3.1. La Légion Française des Combattants (LFC) et le Service d'Ordre Légionnaire (SOL)

La Légion française des combattants (LFC) est une organisation née de la fusion par le régime de Vichy de toutes les associations d'anciens combattants, décidée par la loi du 29 août 1940. L'État français lui assigne comme mission de « régénérer la Nation, par la vertu de l'exemple du sacrifice de 1914-1918 ». Son siège se trouve à l'hôtel de Séville, boulevard de Russie, à Vichy.
Toutes les associations d'anciens combattants sont dissoutes, mais tous leurs membres ne rejoignent pas pour autant la Légion.
La loi du 19 novembre 1941 transforme la Légion initiale en « Légion française des combattants et des volontaires de la Révolution nationale », de façon à y inclure les partisans du régime qui n'avaient pas combattu. À son apogée, la LFC atteindra un chiffre de 900 000 adhérents en métropole, 500 000 outre-mer auxquels s'ajouteront 350 000 volontaires de la Révolution Nationale.

Figure 25 : Affiches de propagande pour le SOL

Après le vote des pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940, Joseph Darnand prend la tête de la LFC dans les Alpes-Maritimes.Il crée le Service d'Ordre Légionnaire (SOL), organisation de

choc ouverte aux membres de la LFC, puis étendu, le 12 décembre 1941, à toute la zone Sud et à l'Afrique du Nord, où il rassemble les partisans les plus déterminés de la Révolution nationale.
Le SOL prônait le culte du chef, le rejet de la démocratie, le racisme, mais aussi la collaboration avec l'occupant, principes bien illustrés par le serment officiel : «… je jure de lutter contre la démocratie, la lèpre juive et la dissidence gaulliste »
Ses 18 000 militants constitueront le vivier de la Milice française
Lors du débarquement du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord, Darnand donne l'ordre aux unités SOL de résister aux alliés.
Dans un discours du 5 janvier 1943, le maréchal Pétain salue le « patriotisme » des SOL qui avaient, aux côtés de l'Armée d'Afrique, combattu contre les Américains. Il annonce l'autonomie du SOL, (autant pour écarter de la Légion ses membres les plus compromettants, que pour permettre à Darnand et à ses hommes d'agir à leur façon) et sa transformation en « Milice française ».
C'est ainsi que Pierre Laval, en accord avec le maréchal Pétain, décide de créer, par la loi du 30 janvier 1943, la Milice française, qui absorbe l'ancien SOL. Il en devient le chef, avec Joseph Darnand pour adjoint.
Dès lors, la LFC voit ses effectifs se réduire peu à peu. Dépassée par ses éléments actifs, la LFC va vivoter avant de disparaître en août 1944.

5.1.3.3.2. La Milice Française

La Milice Française, souvent appelée simplement Milice, est une organisation politique et paramilitaire française créée le 30 janvier 1943 par le gouvernement de Vichy pour lutter contre la Résistance, qualifiée de terroriste. Supplétifs de la Gestapo et des autres forces allemandes, les miliciens participent aussi à la traque des Juifs, des réfractaires au STO et de tous les déviants dénoncés par le régime de Vichy et les collaborateurs parisiens. C'était aussi la police politique et une force de maintien de l'ordre. De janvier à août 1944, la Milice prend le contrôle des organisations, préfectorale, judiciaire, policière et carcérale.
Le chef officiel de la Milice était Pierre Laval, chef du gouvernement, mais le véritable responsable de ses opérations était son secrétaire général, Joseph Darnand.
La Franc-Garde était la branche armée de la Milice française. Elle fut engagée, seule ou aux côtés des forces allemandes, dans les principaux combats contre les maquis de la fin 1943 à août 1944. Elle fut constituée en juin 1943 en vue, selon les propos de Darnand, d'être « instruite techniquement et préparée au combat de manière à être toujours prête à assurer le maintien de l'ordre ». Elle devait être composée d'hommes jeunes et sportifs, volontaires et sélectionnés après un an d'appartenance à la Milice.
Les francs-gardes, les seuls miliciens en uniforme, adoptèrent la tenue bleue des chasseurs alpins, modèle 1941. Le symbole du gamma, blanc sur fond noir, fut porté en insigne métallique à la boutonnière droite et en insigne brodé sur le béret.
« La Milice n'a pas les moyens de financer ses ambitions : recruter en masse, former et équiper une armée ou un corps paramilitaire […] Peu nombreuse et mal équipée, les Allemands sont pour cette force une source d'ennui supplémentaire. Jusqu'en 1944, ils se sont montrés réticents pour octroyer des armes aux miliciens. Et même lorsque la Franc-Garde obtient en janvier 1944 de se servir des stocks d'armes françaises constitués depuis l'armistice, les officiers allemands la considéreront comme une force *waffenmässig*, médiocrement armée. » (Henry Rousso).

5.1.3.3.3. La "gestapo française"

La Gestapo française, ou la Carlingue, est le nom donné aux auxiliaires français de la Gestapo installés au 93, rue Lauriston dans le 16e arrondissement de Paris, et actifs entre 1941 et 1944.

5.1.3.4. La coopération militaire

Si l'on ajoute à la LVF, les Waffen SS, les engagés dans la Kriegsmarine, dans la NSKK etc..., le nombre de Français engagés auprès des allemands approcherait les 40 000 (selon Le Marec).

5.1.3.4.1. La Légion des Volontaires Français (LVF) et la Légion Tricolore

Le 22 Juin 1941, dès l'attaque de l'URSS, Doriot réclame la création de la « Légion des Volontaires Français (L.V.F). 10 à 20 000 volontaires sont espérés. Ils ne seront que 1.000 en juillet 1941.
Dès 1941, 800 membres de la « LVF », avec parmi eux Doriot, forment le 638ème Régiment de la Wermacht, sous les ordres du Colonel Roger Henri Labonne, et partent pour le front russe.
Sur 13 400 hommes volontaires pour s'engager, 4 600 seront refusés lors de la visite médicale d'incorporation.

En 1944 elle est principalement intégrée à la Division SS Charlemagne.
La dissolution de la « LVF » et la création de la « Légion Tricolore »sont envisagées, il s'agit d'une tentative du gouvernement de Vichy (Laval et son secrétaire d'État Jacques Benoist-Méchin) de récupérer politiquement et militairement la LVF.
La Légion tricolore, créée à l'été 1941, n'exista que sur le papier et fut abandonnée à l'automne 1942. Sa création échoue après une décision allemande négative. Les Allemands n'avaient alors aucune envie de voir une telle force mise sur pied.

5.1.3.4.2. La Waffen SS française

La 33e division de grenadiers SS Charlemagne, dite Division Charlemagne, est l'une des 38 divisions de la Waffen-SS qui servent durant la Seconde Guerre mondiale. Destinée à combattre le bolchévisme, elle est constituée de Français volontairement engagés sous l'uniforme Waffen-SS. Elle remplace entre autres la Légion des volontaires français (LVF), et regroupe au total près de 7 000 hommes en décembre 1944.

5.1.4. La fin du gouvernement de Vichy

Le régime de Vichy s'effondre avec la défaite allemande de l'été 1944. Le 20 août, les Allemands contraignent Laval et Pétain à gagner Belfort, puis, le 8 septembre, le château de Sigmaringen (Bade-Wurtemberg) en Allemagne. Rejoints par Déat, Doriot et Darnand, ils cessent désormais toute activité gouvernementale, tandis qu'une Commission Gouvernementale Française, organisée par Fernand de Brinon, tente en vain jusqu'en avril 1945, de se substituer au gouvernement de Vichy.

3 novembre 1944

La division française SS-"Charlemagne" groupe toutes les énergies

Une ordonnance du Reichsführer-SS Himmler vient de réunir sous le titre unique de Division " Charlemagne " les anciennes formations de la L. V. F. de la Waffen-SS, des volontaires Français de la Kriegsmarine, de l'Organisation Todt et de la NSKK.

Cette division est placée sous le commandement du général Puaud, ancien chef de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme qui combattit vaillamment pendant trois ans sur le front de l'Est.

Afin d'unifier sous une même direction toutes les tendances politiques qui existent dans les rangs de ces anciens mouvements, le Reichsführer a désigné Joseph Darnand comme chef politique et responsable de la Division " Charlemagne " auprès du gouvernement français.

Figure 26 : Création de la Division SS Charlemagne

5.2. La vie quotidienne

5.2.1. Culture et éducation

Les écoles rouvrent en octobre 1940, pour la rentrée scolaire.
C'est par la réforme de l'enseignement que le gouvernement commence son oeuvre d'éducation générale. L'enseignement primaire laïc est dénoncé comme responsable de la "démoralisation" du pays. Le corps enseignant est épuré, les écoles normales d'instituteurs fermées, les programmes révisés.
En décembre 1940, le ministère de l'Instruction publique publie des programmes de morale inspirés de la devise "travail, famille, patrie. Dans toutes les écoles les élèves sont formés aux idées du gouvernement et des occupants, ils doivent chanter le fameux refrain : "Maréchal, nous voilà devant toi, le Sauveur de la France...". On met en valeur l'éducation physique qui donne le goût de l'effort. Des écoles de cadres sont créées, pépinières de chefs, futurs dirigeants de la nation.
De nombreux écrivains choisissent la collaboration et la célébration des idées du gouvernement et de l'occupant. Parmi eux Lucien Rebatet, auteur plein de verve, a mis jusqu'au bout tout son talent à mille facettes au service de l'Allemagne, par haine proclame-t-il, des malheurs infligés à la France par la démocratie, les Juifs, les communistes. En septembre 1942, il publie le plus gros succès de vente de l'occupation : les Décombres, où il peint un tableau sombre de la déroute de 1940.
Sous l'administration du « Personnel spécial pour l'art pictural » de l'Institut du Reichsleiter Rosenberg pour les territoires occupés, les Allemands commencent à travers la France un pillage systématique des œuvres des musées et des collections privées, principalement celles appartenant à des Juifs déportés ou ayant fui. Au musée du Louvre six salles font alors un dépôt où transitent les œuvres volées aux Juifs et où Göring lui-même vient choisir des pièces qui orneront ses résidences.
Les lieux de divertissement en cours dans les années 1930 reprennent leurs droits après la défaite. Certains cinémas ou certaines maisons-closes sont réservés aux soldats allemands. Les officiels allemands fréquentent également les restaurants en vogue.

Les cabarets ne ferment pas mais prospèrent, encouragés en cela par les forces allemandes qui cherchent à se distraire, bien que ce genre d'établissements eût peu à peu été fermé à Berlin après l'accession des nationaux-socialistes au pouvoir, en 1933.

5.2.2. Le rationnement – La débrouille

La pénurie et le rationnement deviennent le quotidien des habitants, provoquant le développement du marché noir, encouragé de fait par l'occupant, que ce soit pour la nourriture ou le charbon. Les Allemands ont réquisitionné l'essentiel des denrées alimentaires, des sources d'énergie et évidemment de la main d'œuvre française.

BEKANNTMACHUNG

Bewirtschaftete Lebensmittel dürfen nur gegen die entsprechenden Marken abgegeben werden.

Diese Regelung gilt auch für die Angehörigen der deutschen Wehrmacht und reichsdeutsche Zivilpersonen.

DER CHEF DER MILITÄRVERWALTUNG IN FRANKREICH.

AVIS

Les denrées réglementées ne peuvent être distribuées que contre remise des tickets correspondants.

Cette réglementation est également applicable aux Membres de l'Armée Allemande et aux Civils de Nationalité Allemande.

LE CHEF DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE ALLEMANDE EN FRANCE.

Figure 27 : Mise en place du rationnement

Le gouvernement fait distribuer des cartes et des tickets d'alimentation échangeables contre des aliments de base comme le pain, quelques rares grammes de viande et surtout des matières grasses qui ne peuvent mettre fin à la faim qui sévisse dans le pays. Les plus démunis ont dû se nourrir de denrées comme le rutabaga et le topinambour. Les cartes de rationnement sont attribuées mensuellement par les services municipaux, en tenant compte de l'âge et des activités des gens.

NOS RATIONS DE JANVIER

DENRÉES	E	J1	J2	J3	M	C	V
PAIN (par jour)	125 gr.	250 gr.	350 gr.	375 gr.	350 gr.	350 gr.	350 gr.
VIANDE (par semaine)	180 à 250 gr.	180 à 250 gr.	180 à 250 gr.	180 à 250 gr.	180 à 250 gr.	180 à 250 gr.	180 à 250 gr.
FROMAGE (par semaine)	20 gr.	20 gr.	20 gr.	20 gr.	20 gr.	20 gr.	20 gr.
MATIERES GRASSES (par mois)	250 gr.	250 gr.	250 gr.	250 gr.	250 gr.	250 gr.	250 gr.
SUCRE (par mois)	1250 gr.	625 gr.	500 gr.	750 gr.	500 gr.	500 gr.	500 gr.
CAFE (par mois)			150 gr.	150 gr.	150 gr.	150 gr.	150 gr.
CONFISERIE (par mois)	125 gr.	125 gr.	250 gr.				
BATONS CASEINES (par mois)		250 gr.	250 gr.	250 gr.			
FARINES SIMPLES, TAPIOCA PRODUITS ASSIMILES (par mois)	250 gr. coupon n.2	250 gr. coupon n.2					
FARINES SIMPLES TAPIOCA (par mois)		250 gr. coupon 4					
FARINES SIMPLES OU COMPOSEES, TAPIOCA (par mois)	250 gr. coupon 4						
CREME DE BIZ (par mois)	250 gr. coup. 4 et	250 gr. cert. méd.					
BIZ (par mois)	100 gr. coupon 3						

N.B. — Pain : les tickets 1, 4, 5 et 8 pourront être échangés contre d'autres produits.

Matières grasses. — Pour les localités à suppléments nationaux de la région parisienne l'attribution de 300 grammes est envisagée.

100 grammes de supplément pour les travailleurs de force (première catégorie), 200 gr. pour la 2e catégorie.

Sucre. — Les consommateurs auront la possibilité de l'obtenir à l'occasion des fêtes.

Café. — Les J2, J3 et V peuvent avoir en échange 250 grammes de petits déjeuners.

Vin. — A dater du premier janvier suppression totale du vin pour les régimes lactés numéros 1 et 2 qui seront accordés pour une durée égale ou supérieure à 1 mois.

Figure 28 : Rationnement de Janvier 1945

Les succédanés et la chicorée ont vite remplacé le sucre et le café, le gazogène a remplacé l'essence. Les objets de la vie courante sont difficiles à trouver ou hors de prix, chacun se débrouille avec ses moyens, les chaussures ont des semelles de bois, les vélos des pneus pleins (ou pas de pneus)… Le troc se développe, la solidarité est présente, dans les régions d'agriculture ou d'élevage certains paysans acceptent de fournir, dans des conditions acceptables, des produits de base aux familles nécessiteuses.

Le marché noir s'est développé pour la revente de produits alimentaires, qui échappent ainsi au marché officiel, à des prix exorbitants loin d'être à la portée de tous.

5.2.3. Les déplacements

Il y a peu d'essence ; les images de l'époque montrent de rares voitures et l'apparition de transports de substitution : les fiacres réapparaissent, tout comme les vélos-taxis et les moyens hippomobiles. En 1942, la ville de Paris compte deux millions de bicyclettes pour trois millions d'habitants.

5.2.4. Le couvre-feu

En décembre 1941, le couvre-feu dans la capitale est fixé à six heures du soir.

Bekanntmachung

Mit sofortiger Wirkung treten im hiesigen Departement folgende Sonderbestimmungen in Kraft:

1. Die Bevölkerung ist es verboten, zwischen Sonnenunter- und Sonnenaufgang die Strassen und Plätze zu betreten.
2. Verboten ist bis auf weiteres jeder Fahrzeug- und Fahrradverkehr sowie das Zusammenstehen von mehr als drei Personen auf Strassen und Plätzen und jede Personenversammlung ausserhalb der häuslichen und betrieblichen Gemeinschaft auch in geschlossenen Räumen.
3. Die örtlichen militärischen Kommandostellen können zu Ziffer 1 und 2 Ausnahmen bewilligen.
4. Vergnügungsstätten, öffentliche Lokale und Gastwirtschaften sind zu schliessen. Der Verkauf von Alkohol ist bis auf weiteres verboten.
5. Die Tore und Türe aller Grundstücke haben bei Tag und Nacht unverschlossen zu bleiben, die Fenster sind zwischen Sonnenunter- und Sonnenaufgang zu schliessen. Der Aufenthalt an Fenster und Türen ist verboten.
6. Ohne Befehl der Militärbehörde darf eine Evakuierung nicht erfolgen.
7. Während etwaiger Kampfhandlungen darf die Bevölkerung der davon betroffenen Ortschaften die Strassen und Plätze auch bei Tag nicht betreten, sondern hat sich im Inneren der Gebäude, wo vorhanden in den Kellern, aufzuhalten. Fenster und Türen sind bei Kampfhandlungen auch tagsüber zu schliessen. Türen und Tore dürfen jedoch nicht verschlossen werden.
8. Jede Nachrichtenübermittlung an den Feind gilt als Spionage.
9. Zivilpersonen, die sich in irgendeiner Weise am Kampfe beteiligen oder dem Feinde Vorschub leisten, werden als Freischarler behandelt.
10. Die Truppe ist angewiesen, im Falle von Zuwiderhandlungen gegen die vorstehenden Bestimmungen von der Waffe Gebrauch zu machen.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich

Avis

Des maintenant les prescriptions spéciales suivantes entrent en vigueur dans le département.

1. Du coucher du soleil jusqu'à son lever, il est interdit à la population de circuler sur la voie publique.
2. Jusqu'à nouvel ordre il est interdit de circuler en véhicules et en cycles, de former des attroupements de plus de trois personnes sur la voie publique et de se réunir soit à l'intérieur soit à l'extérieur de locaux fermés, exception faite du foyer et de la place de travail.
3. Les autorités militaires locales pourront accorder des dérogations aux paragraphes 1er et 2.
4. Les lieux de plaisir, lieux publics et restaurants doivent être fermés. Jusqu'à nouvel ordre, la vente et le débit d'alcool sont interdits.
5. Pendant toute la durée du jour et de la nuit, les portes et portes cochères de tous les immeubles ne doivent être fermées ni à clef ni au verrou, les fenêtres doivent être fermées du coucher du soleil jusqu'à son lever. Personne ne doit se tenir près des fenêtres et portes.
6. Sans l'ordre de l'autorité militaire, aucune évacuation ne doit être effectuée.
7. Il est interdit à la population des localités situées dans la zone des opérations militaires éventuelles de circuler sur la voie publique, même de jour; elle doit se tenir à l'intérieur des immeubles, le cas échéant, dans les caves. Les fenêtres et portes doivent être fermées pendant les opérations militaires, même de jour, les portes et portes cochères ne doivent toutefois être fermées ni à clef ni au verrou.
8. Toute transmission de renseignements à l'ennemi sera considérée comme espionnage.
9. Toute personne civile qui, de quelque façon que ce soit, participera aux opérations militaires ou prêtera assistance à l'ennemi, sera traitée en franc-tireur.
10. Les troupes ont reçu l'ordre d'utiliser l'arme en cas d'infraction aux prescriptions du présent avis.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich

Figure 29 : Annonce du couvre-feu

5.2.5. Déportation et camps de concentration

De très nombreux camps furent créés pour détenir les centaines de milliers de civils ou militaires dont le Reich souhaitait "se débarrasser" ou mettre à l'écart.

Dès leur arrivée au pouvoir les nazis ouvrirent des camps de concentration en Allemagne, pour les civils, les premiers furent Orianenburg, Sachsenhausen et Dachau où les premiers déportés furent des allemands.

Figure 30 : Carte des camps de concentration

238 000 enfants, femmes et hommes sont déportés de France, entassés comme des animaux (dans 706 convois : 19, 104, 257, 326 par an entre 1941 et 1944). 30 000 seulement rentreront en France en 1945.

La carte présentée (source : Le-réveil des combattants – Avril 2010) montre les camps de concentration créés sur le territoire allemand.

5.3. Les relations avec les autorités

5.3.1. La propagande officielle – La censure

Les paroles et les écrits sont contrôlés, censurés, tant en zone nord par les Allemands qu'en zone sud par le gouvernement du maréchal Pétain. En zone occupée, la presse est directement sous tutelle de la Propaganda-Abteilung (direction de la propagande), qui a un rôle de contrôle et de censure sur la presse écrite, la radio, la littérature, le cinéma et l'ensemble des manifestations culturelles et bénéficie de larges moyens, à laquelle se trouve rapidement subordonnée l'Agence française d'information de presse. En zone libre, la presse est soumise à la pression toujours plus forte du secrétariat général à l'Information et tire essentiellement ses informations de l'Office français d'Information. Face à la politique de propagande en faveur de l'Allemagne, les journaux choisissent soit de se saborder (le Canard Enchaîné, l'Intransigeant …) soit de se réfugier en zone libre (Paris-Soir, le Figaro…) soit de collaborer (Je Suis Partout, le Matin …).

Parallèlement est instauré un « contrôle postal » qui contraint les facteurs à ouvrir de manière aléatoire 370 000 lettres par semaine, ce qui correspond de 2 à 3 % de courrier et nourrit un climat de méfiance qui attribue les dénonciations à la délation alors qu'une grande part revient à ce contrôle et aux « imprudences » laissées dans ces lettres.

L'affiche de propagande.

Très prisée pour la promotion de la Révolution Nationale, l'affiche de propagande connaît une diffusion et une utilisation importantes pendant la période du régime de Vichy. Omniprésentes, ces multiples campagnes « d'information » et les images sur lesquelles elles s'appuient jouent un rôle fondamental dans les consciences et les jugements associés au pouvoir en place. Qu'elles parviennent ou échouent à façonner comme prévu les idées et les pratiques du public, elles signent et signifient au quotidien l'institution de Vichy et son idéologie. Tout au long de la période, de nombreuses images opposent frontalement le régime de Vichy et ses représentants aux « ennemis » de la France. A cet égard, l'affiche "Laissez-nous tranquilles !" réalisée et imprimée en 1941, est à la fois symbolique et exemplaire.

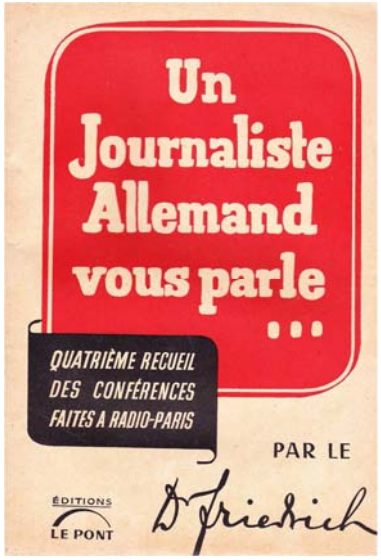

Figure 31 : Affiche Radio-Paris

La propagande radio

La majorité des foyers français disposant d'un poste radio, la diffusion de messages de propagande est considérée comme une priorité aussi bien par le gouvernement de Vichy que par les occupants allemands. A partir de février 1942, Philippe Henriot, qui se rallie à l'extrême droite, tient une chronique hebdomadaire sur les ondes de Radio-Vichy.

Radio-Paris est la station de radio la plus populaire au début de la guerre. Sa dénomination est récupérée par l'occupant pour sa chaîne de radio de propagande, diffusée dans la France occupée du 18 juillet 1940 au 17 août 1944.

Radio Paris n'a pas de mal à recruter du personnel français, comme Jean Hérold-Paquis recruté en 1942, qui ponctue sa chronique militaire quotidienne par le slogan : « Et l'Angleterre comme Carthage, sera détruite » ou Philippe Henriot dans des éditoriaux bi-quotidiens à partir du 20 décembre 1943. À travers ses éditoriaux et ses émissions politiques, Radio-Paris diffuse une propagande en faveur de la collaboration et d'une Europe nouvelle.

Une « guerre des ondes » s'engage avec Radio Londres au micro de laquelle la France libre dénonce en plusieurs langues la vraie nature de Radio-Paris. C'est Radio Londres qui a popularisé, avec la voix de Pierre Dac, la ritournelle « Radio-Paris ment, Radio-Paris ment, Radio-Paris est allemand ».

5.3.2. La collaboration

Source Wikipedia - On peut distinguer trois sortes de collaboration :
* la collaboration d'État menée par le régime de Vichy,
* les collaborationnistes, d'idéologie fasciste, qui prônent le principe de la collaboration politique, par exemple :Rassemblement National Populaire (RNP), Parti Populaire Français (PPF) ou militaires (LVF),
* la collaboration économique d'industriels et de banquiers. Collaboration privée volontaire agréée par décrets vichystes : modèle allemand de concentration économique (élaboré par Von Schnitzler de IG Farben), association de capitaux (sociétés mixtes), cartels franco-allemands, spoliation des concurrents sur le marché européen, pillage allemand (compensation) alimenté par l'Office Central de Répartition des Produits Industriels (OCRPI). Une partie de cette collaboration privée est aussi une collaboration technique imposée par les vainqueurs.

5.3.3. La répression – La déportation

Les répressions appliquées par les forces d'occupation ou par le gouvernement de Vichy pour la zone "libre" poursuivent un même objectif : éradiquer toute forme d'opposition à l'organisation mise en place et aux décisions prises, qu'elle soit civile ou armée, ainsi que toute catégorie de personnes jugées "nuisibles".

5.3.3.1. La déportation

Les déportés acheminés vers les camps de concentration et d'extermination appartiennent à deux grandes catégories :
* les déportés "résistants et politiques", s'agissant des déportés français ce terme désigne les gaullistes, les communistes et autres résistants accusés par le gouvernement de Vichy de se livrer à des activités qualifiées d'"antinationales" ;
* les déportés "raciaux", Juifs et Tsiganes.

Pour distinguer les différentes catégories de déportés, soumis tous au même régime, un triangle de tissu était cousu sur leur vêtement rayé :
* jaune pour les Juifs
* rouge pour les politiques,
* bleu pour les apatrides,
* vert pour les droits communs,
* violet pour les témoins de Jéhovah,
* brun pour les Tsiganes,
* noir pour les asociaux,
* rose pour les homosexuels.

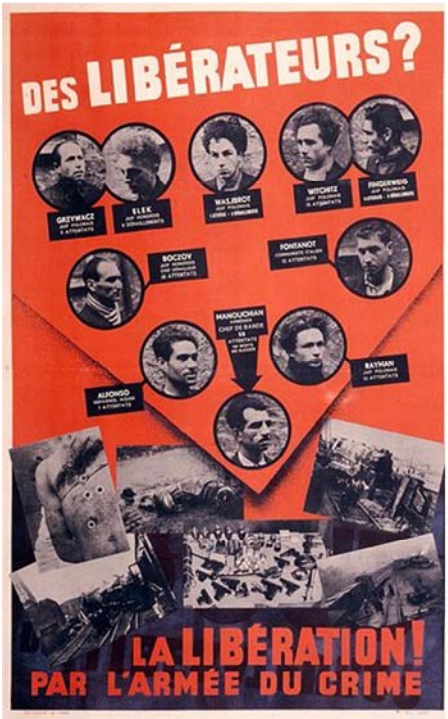

Figure 32 : Affiche rouge – Elimination du réseau Manouchian

5.3.3.2. L'élimination

La répression repose sur deux grands types d'actions :
* L'élimination (exécution, envoi en camp de concentration) des opposants et de leurs sympathisants
* La propagande, qui veut convaincre la population que les opposants sont des terroristes ennemis de la "vraie France".

L'élimination du réseau Manouchian est un des premiers exemples de cette stratégie.
Constitué et organisé entre la fin de l'année 1942 et février 1943, le réseau Manouchian fait partie du groupe de résistance des "Francs-Tireurs et Partisans – main-d'œuvre immigrée" (FTP-MOI). Composé de 23 communistes (dont 20 étrangers : espagnols, italiens, arméniens et juifs d'Europe centrale et de l'est), le réseau effectue de nombreux attentats et actes de sabotages contre l'occupant nazi. Arrêtés en novembre 1943, ses membres sont jugés lors d'un procès qui se déroule devant le tribunal militaire allemand du Grand-Paris, du 17 au 21 février 1944. 22 des 23 membres du réseau (Olga Bancic, la

seule femme du groupe, étant décapitée le 10 mai) sont condamnés à mort et fusillés le 21 février au fort du Mont-Valérien.
Réalisée par les services de propagande allemands en France, l'affiche (souvent appelée l'Affiche rouge) est placardée à Paris et dans certaines grandes villes françaises au moment du procès ou juste après l'exécution. Publiée à 15 000 exemplaires et accompagnée de nombreux tracts évoquant l'événement, elle constitue une opération de propagande d'envergure contre la Résistance.

5.4. Les bombardements alliés

Les bombardements aériens alliés furent d'abord effectués par l'aviation britannique puis, au fur et à mesure de son arrivée en Angleterre, principalement par l'aviation américaine plus puissante.
L'aviation alliée ayant rapidement acquis la suprématie aérienne au-dessus de la France, la DCA allemande (la Flak) puissante et efficace, constituait le danger principal pour les bombardiers alliés. Aussi, pour se protéger de la DCA les alliés "inventèrent" le concept de bombardement stratégique à haute altitude (plusieurs milliers de pieds). Dans les premiers temps les britanniques renforcèrent ce concept en pratiquant les bombardements de nuit. Certains prétendent qu'un objectif caché de ce type de bombardement était de terroriser les populations pour les amener à se retourner contre l'occupant.
Environ 9 500 raids aériens furent conduits pour affaiblir les défenses allemandes, détruire les moyens de communication et les installations industrielles utilisées pour les besoins de l'Allemagne.
Le manque de précision était tel que plus de 50 000 civils furent tués (peut-être 70 000) et que l'on dit que seuls quelques pourcents des bombes atteignirent leurs objectifs.
Heureusement le système de défense civil mis en place avant la guerre est au point et évite de nombreuses victimes

Chapitre 6. La Libération en marche

Le 6 décembre 1943 Eisenhower est nommé à la tête du SHAEF (Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force).
Un pilonnage intense du nord de la France, en particulier des différents moyens de communication (le trafic SNCF est réduit de 60% entre janvier et mai 1944), est entrepris pour affaiblir les défenses de l'occupant.
Forcées de reculer devant la progression des alliés et soumises au harcèlement des résistants les forces allemandes les plus brutales (en général des SS) procèdent à de nombreux massacres de population civile : Tulle (9 juin) 99 morts, Oradour sur Glane (10 juin) 642 morts, Maillé (25 août) 124 morts

6.1. Vision d'ensemble

La carte ci-après a été publiée dans le numéro spécial de Paris Match et de l'HISTOIRE. Elle montre, d'une part, le déploiement du mur de l'Atlantique sur les côtes de l'ouest ainsi que, d'autre part, la progression des forces de libération.

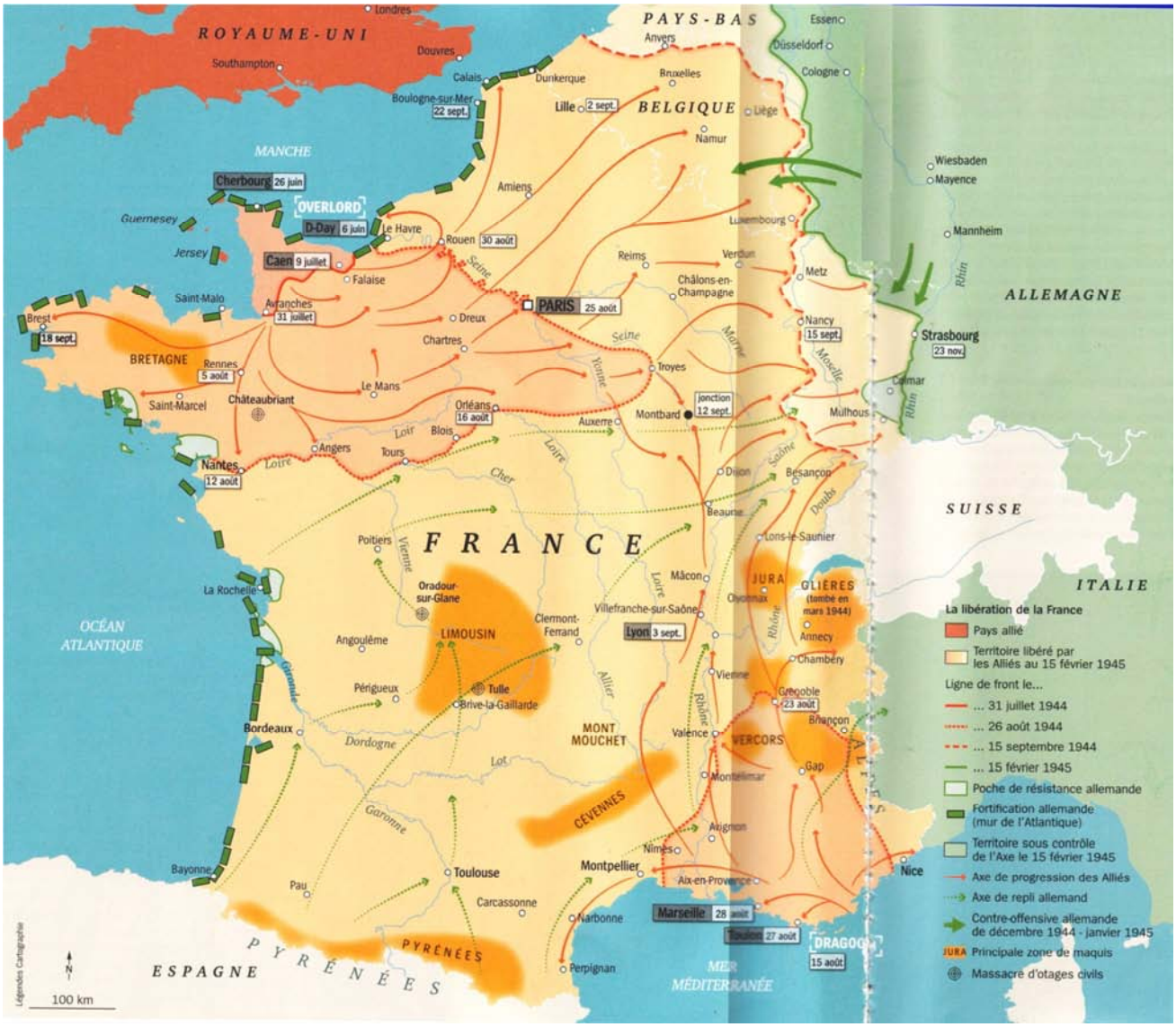

Figure 33 : Progression des forces de libération

6.2. Les combats en Afrique

A partir de novembre 1942, les alliés lancent l'opération de reconquête, préalable à la destruction du régime nazi, en attaquant par l'Afrique du nord puis par le sud de l'Italie.
Lorsque les Alliés débarquent en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, au Maroc, à Oran et dans le port d'Alger, Pétain donne officiellement l'ordre de les combattre, en déclarant : « La France et son honneur sont en jeu. Nous sommes attaqués. Nous nous défendons. C'est l'ordre que je donne. »

6.3. L'Italie se retire de l'Axe

Le 25 juillet 1942 convoqué par le roi, Mussolini est remplacé à la tête du gouvernement italien par le maréchal Badoglio, puis emprisonné. Au début du mois d'août 1943, le maréchal Badoglio décide de se rapprocher des alliés et de négocier un armistice. L'armistice de Cassibile est conclu en septembre 1943. Les forces italiennes sont alors considérées comme ennemies par les allemands. En mai 1944 les résistants français et italiens signent un accord de collaboration pour lutter contre les nazis dans les Alpes.

6.4. Les débarquements et la libération de la France

6.4.1. Débarquement de Corse

La Libération de la Corse (nom de code Opération Vésuve) se déroule du 8 septembre au 4 octobre 1943.
Le 5 octobre, la Corse devient le premier département de France métropolitaine libéré, après le soulèvement de la population et par l'action conjointe des patriotes corses, d'une partie des Forces armées italiennes d'occupation et des éléments de l'Armée d'Afrique, et sans intervention des Anglo-Américains qui continuent leur offensive en Italie au même moment. Les pertes allemandes lors de la libération s'élèvent à environ 700 tués et blessés et 350 capturés. Les Italiens perdent de 600 à 800 soldats tués et ont 2 000 blessés, dont de nombreux membres de la division Friuli. Les Français subissent 75 tués, 239 blessés et 12 disparus.
Le 8 octobre 1943 à Ajaccio, le général de Gaulle déclare : « La Corse a la fortune et l'honneur d'être le premier morceau libéré de la France »

6.4.2. Débarquement et bataille de Normandie

Le débarquement de Normandie débute le 6 juin 1944, dans le cadre de l'opération alliée Overlord. Il a été confirmé 48 heures avant, par les messages diffusés par Radio Londres à destination des résistants. Du fait de la tempête le débarquement, initialement prévu le 5 juin, est reporté au 6 juin.

6.4.2.1. Bataille de communiqués

À la radio d'État française, à midi, le 6 juin 1944, la voix du maréchal Pétain se fait entendre :
"Français, les armées allemandes et anglo-saxonnes sont aux prises sur notre sol. La France devient ainsi un champ de bataille. Fonctionnaires, agents des services publics, cheminots, ouvriers, demeurez fermes à vos postes pour maintenir la vie de la nation et accomplir les tâches qui vous incombent. Français, n'aggravez pas nos malheurs par des actes qui risqueraient d'appeler sur vous de tragiques représailles… Les circonstances de la bataille pourront conduire l'armée allemande à prendre des dispositions spéciales dans les zones de combat. Acceptez cette nécessité, c'est une recommandation instante que je vous fais dans l'intérêt de votre sauvegarde. Je vous adjure, Français, de penser avant tout au péril mortel que courrait notre pays si ce solennel avertissement n'était pas entendu."
Ce que les Français ignorent totalement, c'est que le maréchal Pétain a enregistré cet "Appel au Peuple français " il y a bien longtemps déjà, le 17 mars à la demande expresse des Allemands.
En fin d'après-midi le 6 juin, ceux qui parviennent à capter la BBC entendent la voix du général de Gaulle, qui, pour asseoir la place de la France Libre, déclare :
"Cette bataille, la France va la mener avec fureur. Elle va la mener en bon ordre. C'est ainsi que nous avons, depuis quinze cents ans, gagné chacune de nos victoires. C'est ainsi que nous gagnerons celle-là. … Pour nos armées de terre, de mer, de l'air, il n'y a point de problème. Jamais elles ne furent plus ardentes, plus habiles, plus disciplinées. … Pour la nation qui se bat, les pieds et les poings liés, contre l'oppresseur armé jusqu'aux dents, le bon ordre dans la bataille exige plusieurs conditions.
La première est que les consignes données par le Gouvernement français et par les chefs français qu'il a qualifiés pour le faire soient exactement suivies.
La seconde est que l'action menée par nous sur les arrières de l'ennemi soit conjuguée aussi étroitement que possible avec celle que mènent de front les armées alliées et françaises. …. C'est dire que l'action des forces de la Résistance doit durer pour aller s'amplifiant jusqu'au moment de la déroute allemande.
La troisième condition est que tous ceux qui sont capables d'agir, soit par les armes, soit par les destructions, soit par le renseignement, soit par le refus du travail utile à l'ennemi, ne se laissent pas faire prisonniers. ….
La bataille de France a commencé. Il n'y a plus, dans la nation, dans l'Empire, dans les armées, qu'une seule et même volonté, qu'une seule et même espérance. Derrière le nuage si lourd de notre sang et de nos larmes voici que reparaît le soleil de notre grandeur "

Ce n’est pas le discours que les alliés avaient préparé pour le Général. Pas question pour lui de n’être que le porte-parole des Anglo-Américains qui ne l’aiment guère mais qui ont tout de même besoin de lui pour mobiliser les forces de la résistance et des maquis. Arrivé d’Alger le 4 juin, il est informé au dernier moment du débarquement, mais il parvient finalement à imposer son propre discours. Un discours qui ne sera tout de même diffusé que huit longues heures après celui d’Eisenhower. Il sera ensuite largement diffusé en France, envoyé par les airs.

6.4.2.2. Le débarquement de Normandie

Des mesures ont été prises depuis longtemps pour tromper les défenses allemandes, dont le déclenchement, le 3 juin, du dispositif de résistance interne, pour consolider la conviction du haut Etat-Major allemand que le "vrai" débarquement se ferait sur les plages de la Manche.
L'objectif principal poursuivi par nos alliés est de vaincre l'Allemagne nazie en traversant la France au plus vite, quel que soit le prix (victimes et destructions) à payer. La stratégie globale repose sur l'ouverture d'un second front à l'ouest (répondant ainsi aux demandes répétées de Staline formulées depuis 1942) pour obliger les forces allemandes à retirer des troupes du front de l'est et ainsi permettre aux armées soviétiques de progresser vers l'Allemagne.
Les forces engagées sont :
Côté Allemand
300 avions - Quelques torpilleurs et une quarantaine de sous-marins - 1 500 chars - Environ 500 000 hommes
Côté alliés
10 500 avions – plus de 5 000 navires (dont 720 navires de guerre) - Plus de 1 200 chars - 1 450 000 hommes au 25/07.
Les français ont été tenus un peu à l'écart des décisions, ainsi seulement 177 français (le commando Kieffer, agissant au côté des commandos britanniques) participent au débarquement le 6 juin. La 2ème DB du général Leclerc ne débarquera que dans la nuit du 31 juillet au 1er août.
Le débarquement a lieu sur 5 secteurs de plages de Normandie qui ont reçu les noms de code suivants : Omaha (attribué au 5ème corps américain), Utah (attribué au 7ème corps américain), Sword (attribué à la 3ème DI britannique), Juno attribué à la 3ème DI canadienne) et Gold (attribué à la 50ème DI britannique).
Le débarquement a été précédé par un intense pilonnage d'artillerie, qui ne s'est pas toujours révélé efficace, et par des opérations aéroportées (parachutistes, planeurs …) derrière les lignes allemandes de bord de mer.

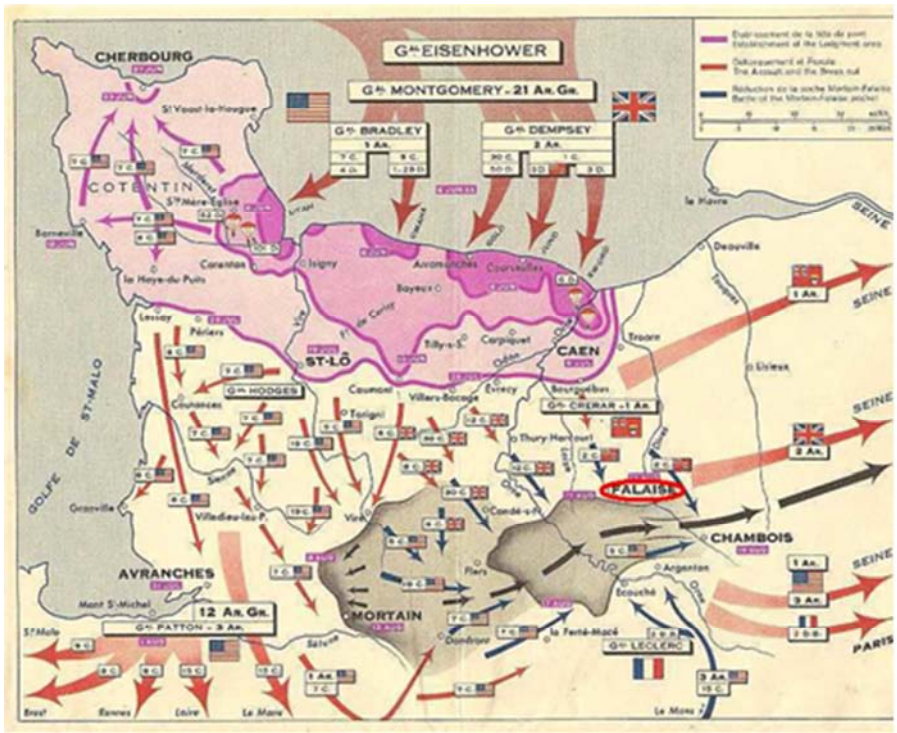

Figure 34 : Carte de la bataille de Normandie
Source http://www.la-normandie.info/ wp-content/uploads/2012/11/carte_parcours_bataille_normandie.jpg

Le 14 juin le général de Gaulle se rend à Bayeux : "Je tiens à marquer sans délai qu'en tout point où l'ennemi a fui, l'autorité relève de mon gouvernement".

6.4.2.3. La bataille de Normandie

La terrible tempête qui sévit du 19 au 21 juin rend le débarquement des matériels lourds extrêmement périlleux malgré la construction du port artificiel Port Winston, à Arromanches, et rend indispensable la conquête d'un véritable port important à proximité, ce sera Cherbourg.

6.4.2.3.1. La bataille du Cotentin

La prise de Cherbourg, dévastée, a lieu le 23 juin après des combats très meurtriers. Les premiers navires alliés entrent dans le port le 14 juillet. Le nord du Cotentin sera complétement libéré le 1er juillet.
Dans le centre et le sud du département les combats sont violents et indécis, les troupes alliées avancent difficilement dans le bocage. Le département sera complétement libéré le 12 août après la conquête de Mortain.

6.4.2.3.2. La bataille dans le Calvados

Les plans prévoyaient que Caen et l'aérodrome de Carpiquet devaient être pris dès le 7 juin.
Une résistance acharnée des troupes allemandes, Hitler lance l'ordre de résister à Caen "jusqu'au bout", retarde la progression des alliés. L'aérodrome de Carpiquet est libéré le 9 juillet et Caen –complétement dévastée après des bombardements colossaux - le 19 juillet.
La Poche de Falaise
La Poche de Falaise ou Poche de Chambois - Mont-Ormel, ou encore Poche de Falaise-Argentan, fut le théâtre de la dernière opération de la bataille de Normandie. Cette opération se déroula du 12 au 21 août 1944 dans une zone située entre les quatre villes normandes de Trun, Argentan, Vimoutiers et Chambois pour s'achever près de Falaise.
Suite à une mésentente des Alliés, une partie des armées allemandes s'échappe par le goulot de 9 km à l'est de la poche.
La jonction entre la 1ère DB polonaise et la 90e DI américaine soutenue par la 2e DB du général Leclerc se fait le 19 et les Allemands encerclés se rendent le 21 août. . 250.000 soldats allemands ont été encerclés dans la « Poche de Falaise » puis faits prisonniers.

La bataille de Normandie est gagnée le 21 août, trois jours plus tard les armées de libération pénètrent dans Paris.

Figure 35 : Carte du débarquement de Provence et de la libération des Alpes
Source : Alpes Magazine Hors-série de 07-08 2014

6.4.2.3.3. Bilan

La bataille de Normandie durera beaucoup plus longtemps que ne l'avait espéré l'Etat-Major allié.
Des milliers de civils normands fuient l'exode est très supérieure à celle de 1940, 20 000 civils sont tués. De nombreuses villes, comme Caen ou Isigny, sont quasi totalement détruites.
90 000 soldats environ, de toutes nationalités, sont tués.
Les pertes totales (tués, blessés, disparus, prisonniers) sont de plus de 390 000 hommes pour les allemands et 210 000 pour les alliés.

6.4.3. Débarquement de Provence

Le débarquement de Provence a lieu le 15 août 1944. La progression de l'Armée B du général de Lattre de Tassigny est très rapide. Elle s'empare de Toulon et de Marseille, les 27 et 28 août, avec l'aide des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), bien avant les dates envisagées par les Américains. La bataille de Provence est remportée en un peu plus d'une semaine. Les femmes représentent, pour la première fois dans l'histoire, plus de 8% de l'effectif qui débarque en Provence. En effet, après le débarquement américain en Afrique du nord, en mars 1943, l'armée de transition du général Giraud s'est rangée aux côtés des alliés mais elle manque de combattants. L'état-major se résout alors à faire appel aux femmes, engagées sur

la base du volontariat. Elles seront 3148 à avoir répondu présentes en janvier 1944. Mais le compte n'y est pas encore et un décret institue la conscription des femmes sans charge d'enfants, le nombre d'engagées dépassera 5000.
Poursuivant son élan, l'Armée B remonte la vallée du Rhône, entre à Lyon le 3 septembre et libère Mâcon, Autun et Dijon le 11 septembre 1944. A cette date, les éléments de l'Armée B et de la 2e DB du général Leclerc font leur jonction. La 2ème DB est intégrée à l'armée B, qui devient la 1ère Armée Française le 27 septembre.
Environ 137 000 FFI et FTP ont rejoint les rangs de la nouvelle 1ère Armée. L'intégration au sein de l'armée « régulière » des unités de résistants, reste l'une des plus belles victoires du général de Lattre, chef énergique et audacieux. La libération de Belfort ouvre à la 1re Armée la route de la plaine alsacienne.

6.4.4. La Libération complète de la France

Le 18 novembre 1944, en fin d'après-midi, les premiers éléments français atteignent les rives du Rhin, en tête de toutes les armées alliées. Le fleuve ne sera franchi qu'en mars 1945, au prix d'importants sacrifices et au terme d'héroïques combats. Les troupes libèrent pied à pied la plaine d'Alsace.
Le 19 mars les troupes allemandes sont repoussées au-delà de la frontière, 9 mois environ après le débarquement de Normandie.

6.5. Le retour des prisonniers français

Sur les 1,8 million de prisonniers français capturés en juin 1940, 1,4 million ont été transférés en Allemagne. Près de 700 000 prisonniers ont été libérés par vagues (relève au titre du STO, alsaciens-lorrains considérés comme allemands, blessés …) entre novembre 1940 et novembre1943.

Entre la fin de l’année 1944 et le printemps 1945, les Alliés libèrent les camps de prisonniers au cours de leur progression vers l’intérieur du Reich. Il faut ensuite en général un mois à un prisonnier pour rejoindre la France, parfois plus. En l’espace de quelques semaines, plus d’un million de Français dont une grande majorité de prisonniers sont de retour au pays.
A leur arrivée en France, les prisonniers sont pris en charge par des centres d’accueil pour rapatriés. Dans ces structures, on vérifie leur identité, leur état sanitaire, on leur remet une carte de rapatriement et, en principe, un paquetage d’effets de première nécessité (vêtements civils, chaussures, ravitaillement, bon de transport pour rejoindre le domicile…) ainsi qu’une somme en liquide.
La population française attend les rapatriés. La presse publie, jour après jour, des listes nominatives sous le titre « Ils arrivent ! ». Les anciens prisonniers ont encore un défi de taille à relever : réussir à reprendre une vie normale et se réinsérer dans la société.

Chapitre 7. Après la libération : Tourner la page

7.1. L'épuration

L'épuration à la Libération en France visait les personnes ayant collaboré avec les autorités d'occupation nazies.
L'épuration judiciaire naît à Alger le 18 août 1943, par l'ordonnance du Comité français de Libération nationale (CFLN) coprésidé par le général de Gaulle et le général Giraud. Cette ordonnance institue une commission d'épuration pour une durée de trois mois.
Avant que les cours de justice et chambres civiques ne soient créées et installées, et à la faveur des mouvements de foules où la joie, le désir de vengeance et les règlements de comptes se mêlent, résistants et populations s'en prennent aux collaborateurs, ou considérés comme tels. L'épuration extrajudiciaire entraîna la mort d'environ 9 000 personnes dont un tiers par des résistants (chiffres considérés comme sous-estimés par certains historiens). Ces exécutions sont alors l'objet d'une légende noire, où les chiffres deviennent de vrais arguments dans les tentatives de réhabilitation de certains collaborationnistes. Sans omettre les « profiteurs » de l'épuration qui eurent la partie belle pour créer de toutes pièces les éléments d'accusation (à base de vrais-faux papiers, qui constituaient un sport national à cette époque) d'untel ou unetelle aux fins par exemple d'appropriations de leurs biens (par enchères convenues et interposées) ou encore leur incarcération et parfois même leur exécution.

Par la suite l'épuration judiciaire prend le relais. Elle s'exerce par l'entremise de tribunaux d'exception : la Haute Cour de justice, les cours de justice, et les chambres civiques pour les actions non réprimées par le code pénal. Le jury d'honneur juge les élus. L'épuration légale concerne plus de 300 000 dossiers, dont 127 000 entraînent des jugements et 97 000 condamnations, les peines allant de 5 ans de dégradation nationale à la peine de mort. Soucieux de réduire rapidement la fracture entre les Français, le gouvernement de la République française vote trois amnisties pour les épurés, dès 1947, puis en 1951 et 1953.

L'épuration touche tous les secteurs d'activité et toutes les couches de la société.

7.2. La reconstruction

7.2.1. La reconstruction de l'état – La IVème République

Le retour à la République est le processus qui couvre la période allant d'avril 1945 à octobre 1946, avec les élections municipales (29 avril et 13 mai 1945), cantonales (23 et 30 septembre 1945), législatives (21 octobre 1945) et les référendums des 5 mai et 13 octobre 1946.
Le 25 août 1944 à l'Hôtel-de-Ville de Paris le général de Gaulle ne proclame pas le retour de la République puisqu'à ses yeux elle n'a jamais cessé d'exister. Vichy n'est considéré que comme une triste parenthèse.

Officiellement créé le 3 juin 1944, le GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française) assure temporairement le gouvernement de la France entre le Régime de Vichy et la IVème République. Il est d'abord dirigé par le général de Gaulle, puis par Félix Gouin, Georges Bidault et Léon Blum. Sa mission s'achève en octobre 1946. Il succède au CFLN créé en juin 1943.

Un des premiers gestes du GPRF fut de refuser l'AMGOT pour la France. L'Allied Military Government of Occupied Territories, pour « gouvernement militaire allié des territoires occupés », est un gouvernement militaire d'occupation constitué par des officiers américano-britanniques chargés d'administrer les territoires libérés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il était prévu en France pour une durée de un an avec un effectif de 1 500 hommes.
Source : Wikipedia

Pour la France Libre le problème était : comment substituer un gouvernement (le GPRF) à un autre (le gouvernement de Vichy), sans heurts ni guerre civile ?
Le GPRF est assisté d'une Assemblée Consultative Provisoire créée en novembre 1943.

En France occupée, le Conseil National de la Résistance (CNR - qui regroupe les représentants des mouvements, partis et syndicats résistants) est créé le 27 mai 1943 et la délégation générale est l'instance administrative des envoyés de la France combattante.

Aux échelons régional, départemental et local, les Commissaires régionaux de la République (représentant le GPRF) sont en charge des régions avec le statut de préfet de région. Les Comités Départementaux de la Libération, les Comités locaux de la Libération sont mis en place, les Comités Départementaux de Libération sont créés à l'initiative du Conseil National de la Résistance (CNR), dans le cadre de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France à la Libération.
L'article 19 concerne plus particulièrement les CDL, qui sont chargés, selon les statuts de 1944, des missions suivantes : " action immédiate dans la clandestinité, préparation de l'insurrection, préparation de l'action prochaine et publique dans le cadre du département ". Appuyés sur des comités locaux, ils assurent l'administration civile en attendant la libération du département et le rétablissement des institutions locales et départementales.
Les CDL et CLL possèdent souvent une commission d'épuration, et préparent les dossiers en vue du passage ou pas des collaborateurs présumés devant les cours de justice.
Le Conseil National de la Résistance (CNR) dresse aussi une liste de recommandations concernant la création et le fonctionnement des municipalités provisoires désignées par les Comités Départementaux de Libération. Voici un extrait de ces instructions :
*" (…) 4/ Les Municipalités à désigner seront des Municipalités d'action qui auront pour tâche essentielle de parer, **jusqu'aux élections**, aux besoins les plus urgents des populations abandonnées le plus souvent, depuis juillet 1940, par ceux qui avaient la charge de veiller à leurs intérêts. (...)*
9/ La composition des Municipalités devra matérialiser l'union des patriotes et rappeler dans une certaine mesure, celle même des CDL. Dans ce but, les CDL s'inspireront des bases et proportions que leur suggère l'examen des situations locales, pour assurer aux mouvements de Résistance, aux organisations ouvrières, aux tendances politiques ou partis, une représentation qui corresponde à l'action menée pour la Libération et aux sentiments de la population."
C'est ainsi que dans l'ensemble de l'Ile-de-France se mettent en place des Comités locaux de Libération chargés de prendre en charge l'administration communale sous l'égide des Comités Départementaux de Libération (et du Comité Parisien de la Libération pour le département de la Seine).
Source : muséedelarésistancenligne

Le GPRF rétablit la République et fait progresser la démocratie :
* droit de vote accordé aux femmes (1944)
* sécurité sociale pour tous (1945).

7.2.2. Le redémarrage du pays

7.2.2.1. Les réformes

Héritant après la guerre d'une situation économique désastreuse (destructions, pénuries, effondrement de la production, paralysie des transports), la IVème République s'est efforcée de convaincre les Français qu'il était illusoire de compter sur d'hypothétiques réparations allemandes, qu'il fallait accorder la priorité aux tâches de reconstruction, accepter d'en payer le prix, et que l'intervention de l'État était nécessaire.

Inspirée par le programme du Conseil national de la Résistance, l'impulsion de l'État a été déterminante :
- ✓ Les nationalisations : Instrument d'une modernisation rapide des secteurs de base, elles concernaient les charbonnages, l'électricité, les transports aériens, le crédit et les assurances.
- ✓ La planification : De 1947 à 1952, le 1er Plan de modernisation et d'équipement ou Plan Monnet, a orienté les efforts de la reconstruction en l'inscrivant dans la perspective d'une croissance à plus long terme.
  Le 2ème Plan (1954-1957) s'est élargi à d'autres secteurs et a ébauché les premières actions d'aménagement rural et de décentralisation industrielle.
- ✓ Les progrès sociaux. Prolongement des réformes de structure, des mesures ont été prises sur le plan social avec l'institution de la sécurité sociale, la création des comités d'entreprise, et le développement des prestations familiales

7.2.2.2. Le plan Marshall

Le plan final est annoncé par George Marshall le 5 juin 1947 à Harvard.
Les États-Unis demandent aux États européens de s'accorder entre eux au sein de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE, aujourd'hui l'OCDE) pour établir un plan de reconstruction.
L'Administration de Coopération Économique (ECA) est chargée d'examiner les projets de reconstruction en vue d'accorder l'aide. Entre 1947 et 1951, les États-Unis consacrent plus de treize milliards de dollars de l'époque (dont onze milliards en dons) au rétablissement de 16 pays européens en réponse à l'OECE.
Pour la France le total versé entre 1948 et 1952 est de 2 713,6 millions de dollars, dont 2 488 en dons et 225,6 en prêts.

7.2.3. La reconstruction du patrimoine immobilier

La reconstruction de la France comporte trois périodes distinctes :
1. D'abord, celle du gouvernement de Vichy, durant laquelle sont élaborés les grands principes de la reconstruction nationale, sont promulguées différentes lois ou mesures, et sont instituées une partie des administrations qui se chargeront de la reconstruction ; la création du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) en novembre 1944 par le Gouvernement Provisoire de la République Française se fait dans la continuité de la politique de Vichy;
2. Ensuite, celle de l'urgence et par conséquent du « provisoire » (mai 1945 - novembre 1947), durant laquelle les grands principes de mise en œuvre de la politique sont définitivement fixés et commencent à être mis en œuvre ;
3. Et enfin, celle des « grands chantiers », qui voit la politique de reconstruction se transformer lentement en politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
Les grands principes de la reconstruction nationale élaborés par l'Etat de Vichy, confirmés et élargis par la loi sur les dommages de guerre du 28 octobre 1946, sont maintenus dans l'immédiat après-guerre. Ces principes, prévoient entre autres que l'aide du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme au titre de l'indemnisation pour dommages de guerre soit subordonnée à un certain nombre de conditions, parmi lesquelles :

- seuls sont indemnisables les biens mobiliers et immobiliers qui correspondent à l'utilité publique,
- en ce qui concerne les villes et les entreprises: seuls sont aidés les projets inclus dans un plan de reconstruction et d'aménagement soumis au préalable au Ministère pour accord,
- les particuliers sont obligés de s'insérer dans ce plan, et de se regrouper par îlots (association syndicales de reconstruction)
- les sinistrés doivent compléter une déclaration de sinistre dans les délais fixés (c'est-à-dire avant le 31 décembre 1949) et doivent faire établir un devis par un architecte agréé par le Ministère et assermenté, dans les délais fixés (avant le 1er juin ou le 1er juillet 1951, selon la catégorie des immeubles),
- le devis doit être établi pour une reconstruction "à l'identique", c'est-à-dire la remise des bâtiments dans l'état où ils étaient avant l'ouverture des hostilités, avec la même capacité et la même utilité ; tout embellissement, toute modernisation ou amélioration éventuelle se fait aux frais du demandeur,
- le recours à un architecte est obligatoire lorsque la dépense prévue pour la reconstruction est supérieure à 800 000 francs,
- les honoraires régulièrement dus aux architectes par les sinistrés sont pris en charge par l'Etat, même dans le cas où le recours à l'homme de l'art n'est pas nécessaire (dépense prévue inférieure à 800 000 francs).L'Etat central décide de presque tout, à l'exception du choix des styles architecturaux, tacitement laissé à la discrétion des responsables politiques et administratifs locaux.

Le plus souvent, le principe de la reconstruction « à l'identique » est appliqué avec souplesse. En fait, la reconstruction se fait en « similaire » et en « non identique ». Le similaire permettait d'importantes transformations.
Source : http://fr.slideshare.net/catherineblain3/uia-rapport-finalchantiers2008

7.3. Le retour des prisonniers allemands

Des combats en Afrique du Nord en 1943 aux combats de la libération de l'Europe et jusqu'à la capitulation allemande, des millions de soldats allemands sont capturés et faits prisonniers de guerre. La France a gardé au total plus d'un million de prisonniers de guerre de l'Axe sur son territoire :
63 000 d'entre eux ont été capturés en Afrique du Nord par les troupes de la France Libre, 237 000 ont été capturés par les troupes françaises dès le début de la libération de la France, 25 000 d'entre eux ont été cédés

à la France par les troupes britanniques et 740 000 cédés par les forces américaines. Parmi eux, environ 907 000 sont de nationalité allemande.
Emprisonnés dans des camps créés dès le 6 juin 1944 en France, les prisonniers sont, petit à petit, utilisés pour reconstruire le pays et répartis dans différents secteurs professionnels, jusqu'à représenter 2,3 % de la population active de 1945 à 1948.
De nouvelles relations franco-allemandes naissent : haine, rancœurs et jalousie côtoient quotidiennement ententes cordiales, solidarité et même passions amoureuses entre populations et prisonniers. Le rapprochement franco-allemand, loin d'être simple, se fait au cas par cas, le travail y jouant un rôle considérable.
Le rapatriement des prisonniers se fait progressivement à partir de 1947 en fonction de différents facteurs, privés comme professionnels, et s'échelonne ainsi dans le temps. La majeure partie d'entre eux sont libérés et rapatriés dans leur foyer à la fin de l'année 1948.

Chapitre 8. Le bilan global de la guerre

8.1. Bilan pour les nations

En tout, environ 60 millions de militaires et de civils (dans certains cas) ont trouvé la mort.
Il s'agit de 21 millions pour l'URSS, 5,8 millions pour la Pologne, 4,4 millions pour l'Allemagne, 3 millions pour le Japon, 1,6 million pour la Yougoslavie, 1 million pour la Chine, 400 000 pour le Royaume-Uni et l'Empire Britannique, 400 000 pour les États-Unis et environ 600 000 pour la France.
La moitié des terres sont déclarées sinistrées; surtout en Allemagne où 70% des villes sont rasées ou en ruines. On a évalué les dommages à quelques 2000 milliards $ US.
La plupart des belligérants se sont lourdement endettés.
Le budget alloué à la guerre s'élève, pour les États-Unis, à environ 340 milliards $ (de l'époque), dont 50 milliards en fournitures prêt-bail (31 milliards pour le Royaume-Uni, 11 milliards pour l'Union Soviétique, 5 milliards pour la Chine et 3 milliards de dollars pour les 35 autres Alliés), pour l'Allemagne à 272 milliards $, pour l'URSS à 192 milliards $, pour le Royaume-Uni à 120 milliards, pour l'Italie à 94 milliards et pour le Japon à 56 milliards $.
En conséquence, leur PNB (Produit National Brut) s'est effondré pour la plupart d'entre eux. Seuls les États-Unis sortent renforcés du conflit, disposant des 2/3 du stock d'or mondial, ayant doublé leur production industrielle et augmenté le PNB de 82%.

8.2. Bilan pour la France

Bilan humain
Pour la France le bilan humain est très lourd : environ 600 000 morts.
Cela représente un total plus faible que lors de la première guerre mondiale (1,4Million), mais la particularité de ce conflit est la part importante de victimes civiles:
170 000 soldats morts au combat
280 000 déportés ou prisonniers
150 000 civils.
Bilan matériel
En 1945, la production agricole atteint à peine les deux tiers de celle d'avant la guerre, tandis que la production industrielle représente seulement 30 % de celle de 1938.